

CAMIER **B**

BREGARD SUR L'ACTUALITÉ LOCALE



ALAIN BOUCHARD

Progrès civique contre Rassemblement populaire

◆ J'aimerais pouvoir vous écrire une belle histoire "punchée", claire et facile, avec les bons d'un côté et les méchants de l'autre. Vous dire, par exemple, que le Progrès civique (PC) du maire Pelletier est un ramassis de vieux conservateurs fortunés qui veillent d'abord et avant tout sur leurs intérêts. Et que le Rassemblement populaire (RP) de Pierre Mainguy est une équipe de jeunes gens dynamiques, progressistes et plus préoccupés de qualité de vie que de pouvoir.

Les queues de "coats" étaient plus rouées par en haut, mercredi matin, lors de l'assermentation des 21 candidats du RP. Il y avait plus de pantalons en velours cordé. Peut-être plus de barbe aussi, sûrement du côté de Mainguy lui-même, en tout cas.

Hier matin, à la parade des candidats du PC pour la même assermentation, les vestons étaient foncés, plutôt trois pièces que deux, et bien pressés. Les têtes étaient grises, dans beaucoup de cas.

Vous dire que oui, l'avenir est d'un bord et le passé de l'autre. Que les candidats du RP répondent davantage aux besoins de l'administration municipale moderne. Qu'ils répondent mieux à l'idée qu'on se fait de l'an 2000: un monde d'amour, de compréhension et de paix, à la place d'un monde calculateur, consommateur et égoïste.

Tiens, il y a six femmes, du côté de Mainguy, deux seulement de l'autre. On devrait donc dire: c'est plus ouvert, plus progressiste, au sein du RP?

Les 21 candidats du RP ont une moyenne d'âge de 39 ans; leurs adversaires, de 51. C'est énorme, 12 ans d'écart.

Les candidats du PC ont vraisemblablement tous des automobiles. Parmi ceux de Mainguy, six n'en ont pas. Moins bourgeois? Mieux en mesure de comprendre les problèmes du transport en commun?

Je devrais alors dire que les candidats du PC sont plus soucieux d'écologie et de santé publique, puisqu'ils fument moins que les jeunes "intellectuels" de l'autre bord.

Et la photo, hein!

Et parlant de jeunes, justement, il y en a aussi dans le parti de Pelletier. "On m'appelle le yuppie (Young Urban Professional) de service", blague le jeune avocat de 32 ans, François

Marchand, qui se présente conseiller dans Montcalm.

Tiens! direz-vous. Pas surprenant, un avocat, dans Montcalm. C'est bien Pelletier! Il sait calculer son coup. Et dans Saint-Roch, alors, pourquoi y a-t-il aussi un jeune avocat du même âge, Marc-André Beauchemin?

Elles ne sont pas vraiment là, les différences.

Il y en a une première, particulièrement évidente lors des deux séances d'assermentation de cette semaine: dans le clan de Mainguy, qu'il dirige en manches de chemise, c'est la grande collégialité. Personne ne craint d'interrompre le chef. Dans l'autre clan, c'est Pelletier qui mène le "show". Et tout le "show"... jusqu'à temps que Beauchemin et Marchand aient le temps de lui arracher un morceau du tambour.

Il y en a une deuxième — et dans le fond, elle revient à la première —, c'est que, justement, c'est Pelletier qui mène le PC et Mainguy, le RP. Pelletier a l'air d'un gars de séries télévisées, sûr de lui, cassant, bien au-dessus du quotidien et surtout des journalistes. Et Mainguy d'un petit voisin adorable qui est toujours prêt à rendre service. Un petit voisin qui ressemble au monde ordinaire... mais pour qui vote rarement le monde ordinaire. Vote-t-on pour ce qu'on est ou pour ce qu'on aimerait être?

Il y a l'argent, bien sûr. Oui, le PC en a plus. Mais l'argent, justement, ne fait pas tout. C'est pas l'argent qui dit où et comment se mettre dans les portraits de famille.

Regardez bien la grande photo, en haut, à droite. C'est le photographe du SOLEIL qui l'a prise. Mais c'est Pelletier qui a disposé ses candidats. Il s'est placé en plein milieu, avec les deux seules femmes de son parti par le bras de manière à faire croire qu'il y en a une tonne. Il a aussi aligné ses candidats de manière à ce que le groupe soit le plus large possible, sachant qu'aucun journal ne pourra réussir à la publier sur moins de quatre colonnes.

Avez-vous encore LE SOLEIL d'hier? Le RP compte six femmes candidates, il n'a pas réussi à en placer une seule en première rangée. Et en acceptant de se corder dans les marches de l'hôtel de ville, le RP a perdu au moins une colonne de journal.

Y en a qui appelle ça de l'organisation.



Les candidats du Progrès civique

Pour la cérémonie d'assermentation des candidats de son parti, le maire Jean Pelletier a tenu à ce que la photo de groupe se prenne à l'intérieur même de la salle du conseil. Faisant référence à celle de l'opposition prise la veille devant la porte de l'hôtel de ville, M. Pelletier précisait: "Nous, ce sera à l'intérieur, parce que l'on sait que nous ne resterons pas devant la porte..."

Dans sa très brève intervention à l'issue de la cérémonie, le candidat à la mairie du parti au pouvoir a simplement spécifié que c'est avec le sourire aux lèvres que son équipe avait abordé la

campagne. "La bonne humeur de la ville à l'endroit de son administration se reflète simplement sur nous." M. Pelletier s'est aussi moqué du Rassemblement populaire qui envoyait lors de sa campagne de financement une demande de fonds à M. Raymond Thivierge, le "célèbre" organisateur du Progrès civique. M. Jean Pelletier a enfin conclu en qualifiant l'action de l'opposition "d'improvisation de collégiens". M. Jean Careau, candidat du centre-ville était le seul absent de l'équipe Pelletier.

Déficit de Québec 84

Ottawa n'est pas encore prêt à dévoiler sa décision

◆ Ce sera une nouvelle fois partie remise, lundi, le 28 octobre pour les centaines de créanciers de la Corporation 1534-1984. Le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, M. Michel Côté, a confirmé, mercredi, que son gouvernement n'était pas encore prêt à faire connaître la position envisagée pour atténuer le déficit de quelque \$6 millions. De son côté, le syndic Jean-Germain Huot réclamera tout simplement, lundi, de reporter une nouvelle fois de quelques semaines cette assemblée.

par Roger BELLEFEUILLE

Au cours d'une conversation avec LE SOLEIL, M. Côté a signalé que

l'élaboration d'une formule d'aide, en conjonction avec le gouvernement du Québec, implique le concours d'au moins cinq ministères fédéraux, dont celui de la Défense. Il a dit avoir pris connaissance de la formule provinciale et que celle-ci lui apparaissait satisfaisante.

Selon le ministre et député de Langelier, ce nouveau sursis n'empêche aucunement le syndic de poursuivre l'administration de ce dossier. Et d'avoir recours, selon l'analyse de ces comptes, au rappel de paiements dits préférentiels qui représentent au total \$5,7 millions. Il a ajouté que le syndic, dans le cadre de son mandat, n'était au-

cunement lié, entre-temps par quelque décision éventuelle de son gouvernement.

Par contre, M. Huot a précisé, hier, au SOLEIL qu'il n'a pas l'intention de bouger, le cas échéant, avant quelques semaines eu égard à ces créances préférentielles. Déjà en mai, il brandissait cette menace d'un tel recours qui n'est demeuré jusqu'ici qu'une épée de Damoclès.

Pour lui, l'heure est à l'optimisme. Cela tient à une rencontre, aujourd'hui, à Québec, pour la première fois, des principales personnes intéressées dans ce dossier. C'est-à-dire, outre M. Côté, le ministre des Communications du Qué-

bec, M. Jean-François Bertrand, le président de Québec 84, Me Richard Drouin, le directeur général, M. Georges Dragon et lui-même. Il s'attend donc à une "offre sérieuse" des deux paliers de gouvernement d'ici à "quelques semaines".

De son côté, l'Association de la construction du Québec réclame à son tour l'intervention des deux gouvernements pour que soient corrigés les "préjudices" causés à une cinquantaine de ses membres. Ceux-ci seraient menacés de perdre quelque \$700,000. Dans un communiqué, l'organisme signale avoir porté la cause de ces entrepreneurs en construction à l'attention du premier ministre Pierre Marc Johnson et des ministres Bertrand et Côté.

JUSQU'À

48 MOIS

TAUX DE CRÉDIT DE 9,5%

MAINTENANT DISPONIBLE.†

GM Canada

CAVALIER / SUNBIRD

CAMARO / FIREBIRD

PONTIAC FIERO

CHEVETTE / ACADIAN

† Aux acheteurs admissibles à ce taux sur la somme totale financée pour toute la durée du contrat, jusqu'à un maximum de 48 mois. Il faut prendre livraison au détail avant le 20 novembre 1985 pour être admissible. Voyez les concessionnaires GM participants pour tous les détails. Le taux de 9,5% est disponible pour les modèles neufs de 1986 et de l'année précédente livrés jusqu'à la date d'expiration inclusivement. ** Sur des modèles neufs spécialement équipés avec boîte de vitesses manuelle.

Ouvert le samedi
Attention!
ACHAT - ÉCHANGE
• Diamants • Or
• Argent • Perles
Service d'évaluation pour assurances

LÉONARD TOUSSAINT inc.
330, 1^{re} Rue, Québec
(entre les 3^e et 4^e Avenues)
522-8750 — 522-6395

Le Centre de la montre
CITIZEN
la montre à la garantie
de CINQ ANS

PAUL A. LANGLOIS LTÉE
MANUFACTURIER DE BIJOUX
487, boul. Charest est, 3^e étage
Québec - Tél. (418) 524-0791 - 524-4043
(Établi depuis 1954)

Le train revient au centre-ville de Québec!

REGARD SUR L'ACTUALITÉ LOCALE

Manège militaire

Les agents touristiques privés blâment les députés fédéraux

◆ "Soyons clairs. Est-ce que nos députés fédéraux et le ministre responsable de la région à Ottawa se

tain. Nous espérons maintenant une action plus vigoureuse et énergique de leur part."

par Pierre-Paul NOREAU

sont vraiment battus pour nous dans le dossier du Manège militaire? Pour les membres du conseil d'administration de l'Office du tourisme et des congrès, c'est loin d'être cer-

M. Jacques Du Sault, président de l'office, avait convoqué la presse hier pour faire publiquement part de la déception du secteur touristique privé dans le refus du ministère de la Défense nationale de céder le Manège militaire de la

Grande-Allée pour en faire un centre d'accueil et d'interprétation touristique.

M. Du Sault voulait également faire savoir que le milieu privé du tourisme était unanime à voir le Manège militaire comme le meilleur choix pour placer la nouvelle centre d'accueil et d'interprétation touristique.

Le conseil d'administration de l'Office du tourisme entend d'ailleurs poursuivre les démarches pour tenter de modifier la décision de la Défense. De l'avis des membres du conseil, le dossier du manège n'a vraiment pas été étudié à sa juste valeur.

"Nous devons nous assurer que le ministre de la Défense a bel et bien pris connaissance de l'étude Pluram qui consacre le manège comme meilleur choix", précisait le président Du Sault, ce dernier estimant que la réponse négative est parvenue d'Ottawa avant même que cette étude ne soit disponible.

Tous les arguments en faveur du manège ont été répétés, M. Du Sault insistant sur le fait que le boulevard Laurier et la rue Grande-Allée constituent un "parcours cérémonial pour Québec", parcours susceptible de donner la meilleure impression possible aux touristes, ce qui permet alors de les garder plus longtemps.

Vouloir situer ailleurs le centre d'accueil risque fort de démotiver le secteur privé, pour l'instant unanime derrière le choix du manège, plaident M. Du Sault. Un choix autre que le manège compliquerait nécessairement la vie des touristes et risquerait de faire du nouvel équipement un éléphant blanc.

Quant aux militaires, deux attitudes prévalaient à leur endroit lors de la conférence de presse d'hier. Pour certains hommes d'affaires présents, ces militaires sont une bien petite clientèle pour occuper à eux seuls un joyau historique comme le manège. Certains plus enclins à la discussion suggéraient une avenue de compromis où il pourrait simplement y avoir partage des locaux, quitte à tout céder à l'armée en cas de nécessité.

L'autre attitude, plus officielle celle-là, est que les militaires pourraient trouver leur profit dans le centre d'accueil et d'interprétation touristique. Centre d'attraction, les militaires pourraient effectivement y faire valoir leurs activités et leur histoire au Québec, et tout particulièrement dans la région de la capitale.

Beauport accueillera le Festival de la jeunesse ethnique du Québec

◆ Un Festival de la jeunesse ethnique du Québec, à Beauport. En effet, dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, les Tourbillons de Beauport, en collaboration avec le secrétariat à la Jeunesse et le Service des loisirs et parcs de la ville, présentent ce festival du 22 au 24 novembre.

par Gérald OUELLET

On y présentera 17 groupes folkloriques de 12 communautés

culturelles (l'Amérique latine, les Antilles, l'Argentine, l'Égypte, Haïti, l'Inde du Sud, l'Italie, le Mexique, les Philippines, la Pologne, le Salvador et le Sénégal) et de cinq régions du Québec (Charlevoix, le pays de l'étable, Québec, le Richelieu-Yamaska et le Saguenay-Lac-Saint-Jean). De plus cinq associations à caractère multi-culturel seront représentées.

Des super-spectacles, des stands d'exposition, des ateliers d'animation, des présentations vidéo ainsi qu'une animation continue

sur la scène de la salle d'exposition seront présentés gratuitement au grand public.

De plus, toute la population est invitée à la grande soirée de danses internationales où visiteurs et groupes participants seront invités à danser et à chanter ensemble sur des airs folkloriques internationaux.

Enfin, le Festival de la jeunesse ethnique du Québec est un grand rassemblement qui veut promouvoir la culture folklorique internationale et améliorer les communications entre les peuples.

Inauguration d'un centre de loisirs et d'un parc près de La Ribambelle

◆ Le conseil municipal de Beauport a inauguré, cette semaine, un centre de loisirs et un parc situés sur un terrain adjacent à celui de l'école "La Ribambelle", dans la rue Anick.

par Gérald OUELLET

Cet aménagement, réalisé au coût de \$1,2 million, comprend un terrain éclairé de soccer et quatre courts de tennis, des jeux pour enfants et adultes, une aire récréative polyvalente, une piste de vélo-cross

et un centre de loisirs relié à l'école.

Une entente avec la Commission scolaire de Beauport a permis d'aménager certains équipements récréatifs sur le terrain de l'école et par le biais de l'entente, "CO-BEAU", la population scolaire et municipale pourra profiter au maximum de ces aménagements.

Grâce au dynamisme du milieu et plus particulièrement du comité de loisirs de secteur, "Les loisirs Chevalier", la population, en pleine croissance, pourra dorénavant pratiquer l'activité de loisir de son

choix, dans son quartier et avec des équipements récréatifs appropriés.

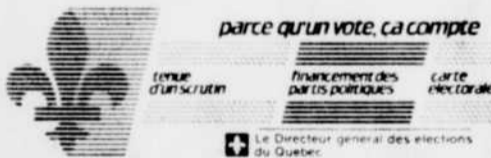
Pour sa part, le maire de Beauport, M. Jacques Langlois, a rappelé que la réalisation d'un tel complexe récréatif dans un quartier domiciliaire démontre bien la volonté de donner aux citoyens la qualité de vie communautaire à laquelle ils ont droit.

"Nos parcs et nos complexes récréatifs actuels et futurs sont à la fois des propagandistes et des témoins de notre qualité de vie ajoutait le maire de Beauport."

avis

Nouvelle autorisation

Conformément à l'article 335 de la Loi électorale, le Directeur général des élections donne avis qu'il a autorisé, à compter du 9 octobre 1985, l'instance du PARTI PROGRESSISTE-CONSERVATEUR DU QUÉBEC de la circonscription électorale de LIMOILOU. Monsieur Jean Russenberger agit comme représentant officiel de cette instance.



Pour plus de renseignements, composez sans frais 1-800-463-4378.

Soyez prêts!



Meyer

ATTACHE-REMORQUE DE LA CAPITALE INC.
Parc Colbert
Tél.: 659-4245

Initiative jeunesse

SAINT-MARIE — La Société d'expansion Nouvelle-Beauce annonce qu'un Groupe de soutien aux initiatives-jeunesse oeuvre sur son territoire. Cet organisme a pour objectif de susciter la création locale d'emploi par et pour les jeunes en leur offrant le support technique requis pour la réalisation de leurs projets. Pour plus de renseignements, Lilie Jacques, commissaire à la jeunesse, et Martine Fecteau, adjointe au commissaire, se feront un plaisir de vous informer sur les différentes formes d'aide qu'elles peuvent vous offrir en composant le numéro de téléphone suivant: (418) 387-4975.

Démission

SAINT-AUGUSTIN — Le secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Augustin, M. Jean-Paul Thériault, 49 ans, quittera ses fonctions après plus de sept ans à ce poste. M. Thériault retournera à ses anciennes amours, les assurances.

"DEVENEZ ENTREPRENEUR"

Venez vous informer sur le cours, "Devenez entrepreneur", publié tous les dimanches dans LE SOLEIL en collaboration avec la Faculté des sciences de l'Administration, Université Laval.

- Attestation d'études
- Journée d'études le 25 janvier 1986
- Une bourse de 20 000\$ à gagner pour le meilleur plan d'affaires soumis
- Possibilité de vous procurer des tirés-à-part des cours déjà parus
- Possibilité de vous inscrire sur place

Nous aurons à notre kiosque des conseillers de l'Université Laval en mesure de répondre à vos questions concernant le cours.

VENEZ NOUS RENCONTRER À NOTRE STAND AU SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS

LE SOLEIL

EN BREF



\$25,000 à l'université

◆ SAINTE-FOY — La municipalité de Sainte-Foy a versé la semaine dernière une première tranche de \$25,000 d'une souscription de \$100,000 que le conseil municipal s'est engagé à remettre à l'université Laval. Sainte-Foy serait la première municipalité à contribuer ainsi à la campagne de financement lancée cet automne par l'université Laval. On reconnaît sur la photo, dans l'ordre habituel, M. Jean-Guy Paquet, recteur de l'université Laval, M. Jean-Marie Poitras, président général de la campagne de financement et M. Louis-Marie Lavoie, maire de Sainte-Foy.

Pas d'injonction permanente aux traversiers

La Société des traversiers du Québec vient de se voir refuser une injonction permanente pour forcer ses employés de la traverse Lévis-Québec à demeurer au travail et éviter un autre arrêt de travail illégal.

La décision a été rendue sur le banc par le juge Robert Lesage de la cour supérieure. Le syndicat avait plaidé la non-pertinence de cette injonction en raison du retour au travail de ses membres à la suite d'une grève de quelques jours.

L'employeur avait obtenu précédemment une injonction interlocutoire de courte durée pour obliger les syndiqués à retourner au travail après le déclenchement de la grève. Devant la menace de congédiement, ces syndiqués en grève illégale ont décidé de reprendre le travail. En plus d'être sous le coup d'une injonction, ces employés s'étaient vu imposer une ordonnance de retour au travail par le Conseil des services essentiels.

La Société des traversiers du Québec conserve ses droits et recours contre les employés qui ont débrayé, ce qui comprend, entre autres, la possibilité d'outrages au tribunal pour avoir défilé l'injonction interlocutoire. Cependant, un porte-parole de la société a indiqué que l'employeur recherchait plutôt un climat d'entente avec le syndicat. La Société des traversiers a maintenu l'abolition des huit postes de matelots, qui a été une des causes du conflit.

Événement gastronomique

SAINT-JOSEPH — JAGRIBEC convie les Beaucerons et les gens de l'extérieur pour une deuxième année consécutive à sa dégustation de vins et fromages, qui aura lieu samedi 2 novembre à 19h30 à la polyvalente Veilleux, de Saint-Joseph de Beauce. Le but de cet événement organisé par la relève agricole de la Beauce en collaboration avec Agrinove de Sainte-Claire est de promouvoir les produits laitiers fabriqués dans la région. L'an passé, au-delà de 400 personnes ont pu découvrir la qualité des fromages et du judicieux choix de vins. Cette année 450 cartes ont été mises en vente au coût de \$12.

Initiative jeunesse

SAINT-MARIE — La Société d'expansion Nouvelle-Beauce annonce qu'un Groupe de soutien aux initiatives-jeunesse oeuvre sur son territoire. Cet organisme a pour objectif de susciter la création locale d'emploi par et pour les jeunes en leur offrant le support technique requis pour la réalisation de leurs projets. Pour plus de renseignements, Lilie Jacques, commissaire à la jeunesse, et Martine Fecteau, adjointe au commissaire, se feront un plaisir de vous informer sur les différentes formes d'aide qu'elles peuvent vous offrir en composant le numéro de téléphone suivant: (418) 387-4975.

Démission

SAINT-AUGUSTIN — Le secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Augustin, M. Jean-Paul Thériault, 49 ans, quittera ses fonctions après plus de sept ans à ce poste. M. Thériault retournera à ses anciennes amours, les assurances.

Pour apprendre l'espagnol sans effort
4 collèges
en collaboration avec
l'Office de Tourisme du Gouvernement mexicain
Le Club TOURDUMONDE
offrent
des cours d'espagnol par immersion culturelle au Mexique

durée: 2 semaines
du 21 déc. 85 au 4 janv. 86

destinations: PUERTO VALLARTA
(1 semaine)
GUADALAJARA
(1 semaine)

coût: 1 325\$

informations: CEGEP F.-X.-Garneau
688-8310, poste 324



DEMANDEZ NOTRE DEPLIANT



Le train revient au centre-ville de Québec!

EN BREF



Importants travaux

La quatrième phase du projet de réfection des services d'utilité publique dans le centre-ville de Thetford-Mines est en voie d'achèvement, au coût de \$500,000, dans la rue Saint-Joseph et dans des parties des rues King, Saint-Thomas et Saint-Charles. Les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les trottoirs et chaînes de rues, et les rues sont reconstruits dans ce vieux secteur de la ville. Prévue pour l'an prochain, la cinquième étape touchera la rue Notre-Dame sud et le reste des rues King et Saint-Charles.

La maison Provancher restaurée

CAP-ROUGE — Les administrateurs de la maison Provancher de Cap-Rouge recevront une contribution de \$289,690 du ministère des Affaires culturelles (programme d'aide aux équipements culturels) pour la restauration de la maison et son utilisation comme centre d'interprétation du patrimoine. La maison Provancher est la propriété de la municipalité de Cap-Rouge depuis 1983; elle est utilisée à des fins culturelles et scientifiques. L'entente entre le ministère et la municipalité a été rendue publique hier par la députée-ministre de La Peltre, Mme Pauline Marois qui a appuyé les démarches de Cap-Rouge pour l'obtention de cette contribution.

Développement forestier

SAINT-MARTIN — Le Groupement forestier de Beauce à Saint-Martin, recevra une subvention de \$116,923 pour le développement forestier sur le territoire qu'il dessert. L'annonce de cette aide a été faite par le député de Beauce aux Communes, M. Gilles Bernier. Il a précisé que l'aide accordée permettra à cet organisme de réaliser un projet estimé à \$124,075 et créant cinq emplois sur une période de 312 semaines/travail.

Le CLSC de Portneuf ouvre ses portes

Afin de mieux faire connaître ses installations et les services dispensés à la population, les dirigeants du CLSC de Portneuf ont décidé d'entrer dans la vague des journées portes ouvertes.

Ainsi, la population portneuvienne est invitée à visiter le

CLSC de Saint-Marc-des-Carrières et le point de service de Donnacona, dimanche, le 27 octobre, entre 13h et 16h. Les professionnels du CLSC seront sur place pour fournir les explications pertinentes.

Fondation

THETFORD-MINES — En voie de création, la Fondation de l'Hôpital Général de l'Amiante tiendra sa première souscription publique le printemps prochain. Entre-temps, elle organisera une soirée bavaroise-bénéfice qui aura lieu le vendredi 15 novembre à la salle Ritournelle de Black Lake. Une cinquantaine de médecins de la région ont souscrit \$100 chacun afin de permettre au comité-fondateur de faire face à ses premières obligations financières. Les responsables poursuivent leur campagne de sensibilisation et d'information auprès des organismes sociaux du milieu. Un concours sera lancé prochainement pour trouver un sigle et une image pour identifier la fondation.

Conseils de Parents-secours

CHARLESBOURG — Le groupe Parents-secours, de Charlesbourg, rappelle aux parents que les jeunes peuvent se réfugier dans la maison affichant la carte d'identification du mouvement, pour tout besoin d'assistance. A l'occasion de la soirée de l'Halloween, l'association recommande aux enfants de prendre certaines mesures de sécurité, le 31 octobre, notamment en portant un costume court et de couleur claire, avec ruban réfléchissant; d'utiliser du maquillage plutôt qu'un masque; se munir d'une lampe de poche; être accompagné d'un adulte, circuler en groupe et rester dans leur quartier; ne point pénétrer dans une maison inconnue ou non éclairée; repérer les fe-

nêtres de Parents-secours en cas d'urgence et de bien vérifier, avec les parents, les friandises données.

L'UMQ et les arcades

CHARLESBOURG — A la suite du jugement de la Cour suprême niant les pouvoirs de la ville de Montréal de légiférer en matière de jeux électroniques et des salles d'amusement, le conseil municipal de Charlesbourg a demandé à l'Union des municipalités du Québec d'inscrire le sujet à l'ordre du jour, au prochain congrès. Dans sa proposition, le conseiller Roger Drolet souhaite une discussion, pouvant comprendre aussi la réglementation des heures d'affaires, afin de proposer au gouvernement d'adopter une loi dans ce sens.

Rapport financier de la finale d'été

CHARLESBOURG — Le bilan financier du comité organisateur de la finale des Jeux du Québec, à Charlesbourg, sera rendu public le 12 novembre. Le président du comité, M. Fernand Lucchesi, en fera part aux journalistes qui ont été convoqués à une conférence de presse. Il y a quelques jours, M. Lucchesi avait dit au SOLEIL qu'il prévoyait un surplus d'environ \$2,000.

HLM de Deschambault

Construit au coût de \$407,000, le HLM de Deschambault, dans la circonscription de Portneuf, vient d'être inauguré. Il s'agit d'un premier HLM dans cette municipalité, et ses dix logements sont réservés aux personnes âgées. Il est situé au cœur même du village, près de l'église et du cap Lauzon.

VILLE DE BEAUPORT
appel d'offres

La Ville de Beauport demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le Développement Nova - Phase 1 - Dossier # 203-70. Les soumissionnaires intéressés pourront se procurer les plans, devis et formules de soumission au bureau des Consultants de la Ville de Beauport, HALLISSEY, ASSELIN & DAIGLE INC., 285, chemin Ste-Foy, Québec G1R 1T5, moyennant un dépôt de \$08, non remboursable. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de garantie de dix pour cent (10%) du montant de la soumission ou d'un cautionnement de soumission. Chaque soumission devra être accompagnée des lettres d'intention prévues au Cahier des Charges et exigées au devis particulier. Les soumissions seront reçues par le soussigné à l'Hôtel de Ville, 577, avenue Royale, Beauport, jusqu'à seize heures (16h00), heure locale, le lundi, 11 novembre 1985. Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour, en présence des intéressés, à compter de seize heures (16h00), dans la salle du Conseil. La Ville de Beauport se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et de rejeter toute soumission non conforme. Le Greffier de la Ville JACQUES SIMONEAU, oms

VILLE DE BEAUPORT
appel d'offres

La Ville de Beauport demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans les rues Cholet et Goyette, Phase II - (Dossier # C206-36). Les soumissionnaires intéressés pourront se procurer les plans, devis et formules de soumission au bureau des Consultants de la Ville de Beauport, HALLISSEY, ASSELIN & DAIGLE INC., 285, chemin Ste-Foy, Québec G1R 1T5, moyennant un dépôt de \$08, non remboursable. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de garantie de dix pour cent (10%) du montant de la soumission ou d'un cautionnement de soumission. Chaque soumission devra être accompagnée des lettres d'intention prévues au Cahier des Charges et exigées au devis particulier. Les soumissions seront reçues par le soussigné à l'Hôtel de Ville, 577, avenue Royale, Beauport, jusqu'à seize heures (16h00), heure locale, le lundi, 11 novembre 1985. Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour, en présence des intéressés, à compter de seize heures (16h00), dans la salle du Conseil. La Ville de Beauport se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et de rejeter toute soumission non conforme. Le Greffier de la Ville JACQUES SIMONEAU, oms

VILLE DE BEAUPORT
avis public

Avis public est, par les présentes, donné. 1°. Que, lors d'une assemblée tenue le 10 septembre 1985, le conseil de la Ville de Beauport a adopté le REGLEMENT NUMERO 85-608 modifiant le plan de zonage du règlement d'urbanisme numéro 77-080 de manière: a) A CREER à même les zones 251-H-02, 253-M-66, 254-M-66, 257-C-23, 268-C-29, 270-H-03, 271-C-22, 272-C-29, 273-H-07 et 274-H-09, les zones 253-A-51, 254-A-51, 271-M-66, 272-M-66, 273-M-61, 274-M-61, 287-M-61, 288-A-51, 289-A-51 et 290-C-23; b) A GRANDIR, à même la zone 253-M-66, la zone 251-H-02; c) A PREVOIR au chapitre 19 de ce même règlement une norme spéciale applicable aux nouvelles zones 253-A-51, 254-A-51, 288-A-51, 289-A-51 et 290-C-23. 2°. Que le règlement numéro 85-608 a été approuvé par les personnes habiles à voter, lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 21 et 22 octobre 1985. 3°. Que les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'Hôtel de ville, 577, avenue Royale, Beauport, durant les heures de bureau. 4°. Que le règlement susdit entre en vigueur aujourd'hui, jour de la publication du présent avis. Donné à Beauport, ce vingt-troisième jour du mois d'octobre mil neuf cent quatre-vingt-cinq. Le Greffier de la Ville JACQUES SIMONEAU, oms

REGARD SUR L'ACTUALITÉ LOCALE

Sur la Rive-Sud
Un pavillon d'accueil pour les psychiatisés

LEVIS — Les dirigeants des centres hospitaliers Robert-Giffard et Hôtel-Dieu de Lévis ont uni leurs efforts pour implanter sur la Rive-Sud de Québec un centre d'accueil pour malades psychiatriques. L'établissement accueillera 15 bénéficiaires dès le mois de janvier prochain.

par Gilles PEPIN

Le ministre Jean Garon est allé annoncer, hier, l'autorisation qui a été donnée par le conseil des ministres pour l'acquisition du domaine Pichet, situé au 16 Duplessis, à Lauzon, à proximité de l'Hôtel-Dieu de Lévis. La dépense est de l'ordre de \$250,000.

La Société de réadaptation et d'intégration communautaire, un nouvel organisme à but non lucratif, s'occupera de la gestion de ce qui s'appelle désormais pavillon d'accueil, tel que défini par la réglementation en matière de santé et des services sociaux.

Pour l'instant, la nouvelle corporation est dirigée par un conseil provisoire, composé de 2 représentants de Robert-Giffard, de 2 représentants de l'Hôtel-Dieu de Lévis et d'un représentant du CLSC Desjardins. Un conseil permanent sera constitué bientôt de représentants qui auront été désignés par les divers établissements intéressés à y jouer un rôle.

Le Dr Dominique Bédard, directeur du département de psy-

chiatie à l'Hôtel-Dieu de Lévis, a signalé que son établissement compte un nombre considérable de malades, qui pourront profiter de la nouvelle ressource alternative, la lourdeur de leur pathologie et leurs troubles de comportement ne permettant pas de les laisser en milieu familial ou en famille d'accueil. Le nouveau pavillon d'accueil offre donc un potentiel exceptionnel. Les programmes seront axés sur la normalisation et l'intégration sociale, ont précisé le Dr Bédard ainsi

que M. Yvan Méthot, directeur des services auxiliaires à Robert-Giffard.

Le bâtiment est vaste et le patrimoine même une richesse patrimoniale. Il est situé en bordure du fleuve, juste en face de l'estuaire de la rivière Saint-Charles, sur un terrain boisé d'une superficie de 101,000 pieds carrés. Le budget annuel, qui doit être de \$115,000, sera équilibré par une contribution du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Succès de l'exposition des caisses Desjardins

Près de 3,000 personnes ont visité, la semaine dernière, l'exposition artistique organisée par les 10 caisses populaires Desjardins de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans, tenue à Château-Richer, à l'occasion de la Semaine Desjardins.

par Gérald OUELLET

En tout, 21 exposants, peintres, sculpteurs, potiers et autres, ont su satisfaire les goûts des visiteurs.

De nombreuses autres activités ont marqué la tenue de cette exposition, dont l'hommage rendu à 125 ex-dirigeants, bénévoles des 10 caisses populaires impliquées.

Des récitals de musique ont aussi agrémenté chacune des journées de l'exposition en plus d'une participation de la polyvalente du Mont Sainte-Anne à un concours titre "Génie en herbe".

On a annoncé l'initiative des caisses de la côte et de l'île, visant à créer un fond de \$30,000, devant servir à donner de l'expérience pratique de travail à deux jeunes finissants locaux, de cégep ou d'université. Ces derniers recevront un entraînement intensif pendant une période d'un an, à compter du printemps prochain. L'expérience leur permettra de se tailler un poste intéressant dans le Mouvement Desjardins.

ville de SAINTE-FOY
APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées concernant les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie, projet Giroux, phase I, aire III de Champigny, projets 54499 et 50521, règlement 2767.

Les formules de soumission, plans et devis sont disponibles à la division Gestion et Contrôle des Projets, édifice Place de Ville, 1000, Route de l'Église, Sainte-Foy, G1V 4E1, tél. 657-4218, moyennant la somme de cinquante dollars (\$50.00), laquelle sera remise dans les quinze (15) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, sur réception des documents de soumission en bonne condition et ceci seulement aux entrepreneurs ayant présenté une soumission conforme et régulière.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffier, à la division "Archives", jusqu'à 14:30 heures, lundi le 18 novembre 1985.

L'ouverture se fait à la Salle du Conseil à 15:00 heures le même jour.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Sainte-Foy, le 22 octobre 1985.

L'ASSISTANT-GREFFIER
JOHANNE GAUTHIER, avocate

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères se réservent le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Service des achats du gouvernement

Projet	Description	Livraison
5304	1 spectromètre de masse à secteur magnétique	Ste-Foy (Qué.)

Cloture de la soumission: 8 novembre 1985 à 15 h.

Les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant: Service des achats du gouvernement, Bureau des appels d'offres, 150, boulevard Saint-Cyrille, est., 7e étage, Québec, Qué. G1R 5K4, tél. (418) 643-5438.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général des achats, Jean-Claude Careau

Ministère de l'Énergie et des Ressources

Le présent projet de développement est financé par le Service canadien des Forêts et le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Projet de préparation de terrain en vue de la plantation. Printemps 1985.

Lieu: Région administrative de Québec 03

Préparation de terrain mécanique sur une superficie de 750 hectares — Unité de Gestion des Laurentides.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources (Région administrative de Québec 03) invite ceux qui seraient intéressés à soumissionner pour la réalisation de ce projet de préparation de terrain au printemps 1985 à venir visiter les divers sites de travaux de cet automne. Les intéressés doivent s'inscrire au Bureau de l'Unité de Gestion avant le 5 novembre 1985. Nous prévoyons visiter les lieux à la mi-novembre 1985. Il est entendu que l'ampleur des travaux sera en fonction des besoins de superficie pour l'exécution de nos projets de reboisement.

Seulement les personnes ou organismes qui ont leur principale place d'affaires au Québec possédant la machine nécessaire (tracteurs sur chenilles 300 forces pour remorquer un scarificateur, pégne à andains, débussageur 100 forces et plus pour remorquer un scarificateur à disques) et qui auront participé, à l'automne 1985, à la visite des sites à traiter seront autorisés à soumissionner et à se procurer les plans et devis au coût de 10 \$ (non remboursable) à l'adresse mentionnée ci-dessous au printemps 1986.

De plus, le ministère de l'Énergie et des Ressources se réserve le droit de refuser la soumission de toute firme ou individu ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation négatif suite à la réalisation de travaux similaires au cours des années antérieures.

Pour de plus amples renseignements et pour s'inscrire à cette visite, veuillez contacter l'Unité de Gestion à l'adresse et numéro de téléphone qui suivent: Ministère de l'Énergie et des Ressources, Unité de Gestion des Laurentides, 945, Place Dufour, Vanier (Qué.) G1M 3B2, Téléphone: (418) 643-9678.

Le sous-ministre adjoint (Administration) Christian Latortue

Le présent projet de développement est financé par le Service canadien des Forêts et le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Projet de reboisement. Printemps 1986.

Lieu: Région administrative de Québec 03

Plantation annuelle d'environ un million (1 000 000) plants d'épinette, noire en recipients.

Unité de gestion des Laurentides 32

Le ministère de l'Énergie et des Ressources (Région administrative de Québec 03) invite ceux qui seraient intéressés à soumissionner pour la réalisation de ce projet de reboisement au printemps 1986, à venir visiter les divers sites de travaux de cet automne. Les intéressés doivent s'inscrire au Bureau local de l'Unité de Gestion des Laurentides avant le 31 octobre 1985. Nous prévoyons visiter les lieux du reboisement au début de novembre 1985. Il est entendu que l'ampleur du projet dépendra du nombre de plants disponibles en pépinière au printemps 1986.

Seulement les personnes ou organismes qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront participé, à l'automne 1985, à la visite des sites à reboiser seront autorisés à soumissionner et à se procurer les documents pertinents suite à la réalisation de travaux similaires au coût de 10 \$ (non remboursable) à l'adresse ci-dessous le printemps prochain.

De plus, le ministère de l'Énergie et des Ressources se réserve le droit de refuser la soumission de toute firme ou individu ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation négatif suite à la réalisation de travaux similaires au cours des années antérieures.

Pour de plus amples renseignements et pour s'inscrire à cette visite, veuillez contacter l'Unité de Gestion à l'adresse et numéro de téléphone qui suivent: Ministère de l'Énergie et des Ressources, Unité de Gestion des Laurentides, 945, Place Dufour, Vanier (Qué.) G1M 3B2, Téléphone: (418) 643-9678.

Le sous-ministre adjoint (Administration) Christian Latortue

Québec

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur
JACQUES-G. FRANCOEUR
Redacteur en chef et Editeur adjoint
ALAIN GUILBERT

Président et directeur général
PAUL-A. AUDET
Directeur de l'information
GILBERT ATHOT

Vice-président et trésorier
CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'édition
JACQUES DUMAIS

Les cibles de cette campagne

Plus que de démontrer la stabilité des appuis libéraux et la sûre remontée de la popularité péquiste, le dernier sondage Sorécom réalisé pour le compte du SOLEIL, de CHRC et de la Gazette révèle un certain réalignement des forces politiques québécoises et décèle des cibles privilégiées des deux chefs.



par
Raymond
GIROUX

Toujours à 50 pour 100 des intentions de vote, le Parti libéral peut se rassurer pour le moment: il n'a pas bougé après trois mois de campagne à la direction du PQ et un remaniement ministériel frappant.

Sa clientèle, pourtant, repose sur des assises parfois incertaines. M. Bourassa doit par exemple garder à tout prix les 22 pour 100 d'anciens électeurs péquistes de 1981 qui se rallient pour le moment à son parti s'il veut maintenir son avance.

Mais, M. Pierre Marc Johnson, lui, a aidé le PQ à effectuer une percée surprenante chez les plus jeunes: une nette majorité des 25-34 ans l'appuie, il récolte aussi l'adhésion de plus de nouveaux électeurs que son adversaire. Quinze ans plus tard, le Parti québécois demeure le favori des moins de 35 ans, ce qui contraste étrangement avec l'âge plutôt avancé des foules aux assemblées péquistes de cet été.

Autre signe de modification des tendances: le PQ reçoit maintenant l'appui de plus de femmes que d'hommes. Faut-il y voir un effet de la lutte menée par les Pauline Marois et Francine Lalonde dans la course au leadership, de l'image du nouveau chef, de la nomination de trois femmes au Conseil des ministres? Toujours est-il que le PQ a arraché au parti des "Yvette" une partie de sa clientèle traditionnelle.

Les jeunes et les femmes: deux cibles privilégiées donc, de la campagne qui s'amorce. Avec, en toile de fond, la priorité numéro un des Québécois: la création d'emplois.

La qualité du programme libéral saura-t-elle faire oublier l'image de Robert Bourassa? Sa mauvaise humeur par trop évidente à la suite de son propre inconfort électoral dans la circonscription de Bertrand, montre un politicien aux nerfs à fleur de peau.

M. Johnson, de son côté, se présente les mains vides ou presque. Il y a longtemps que l'on a pas vu le Parti québécois rédiger ses engagements sur un coin de table, en comité restreint d'organismes politiques. Les penseurs se sont retirés sur leurs terres.

Le chef péquiste demande un premier mandat pour lui-même, non un troisième pour son parti. Il cherche l'appui d'une génération nouvelle et taillera ses promesses sur mesure pour donner l'impression que tout sera consacré à la création d'emplois. Cinq semaines de campagne publicitaire, de sorties calculées en fonction des heures de tombée des téléjournaux, réussiront-elles à surmonter la faiblesse d'un parti usé, sans militants?

Le PQ recueille en ce moment 41 pour 100 des intentions de vote contre 50 pour 100 aux libéraux. En tenant compte de la prime de 4 pour 100 que les experts lui reconnaissent à cause de la concentration du vote non francophone, la marge réelle entre les deux partis serait de 5 pour 100? Non, les jeux ne sont pas faits, malgré les prédictions répétées des deux dernières années.

Les John Turner, à Ottawa, et Frank Miller, à Toronto, ont perdu des courses dans lesquelles ils portaient en tête de liste, selon les sondages. Que Bourassa dérape, il est fini. Que Johnson s'énerve, et l'écart se creusera. Car les sondages discernent suffisamment de flottement dans l'électorat, pour garder le monde politique bien éveillé.

PROFIL

Le pasteur

L'Église catholique canadienne vient de perdre un de ses piliers avec le décès, hier, du cardinal Maurice Roy. Pour les gens d'ici c'est un illustre Québécois qui vient de nous quitter, mais le rayonnement d'une oeuvre aussi exceptionnelle que la sienne continuera au-delà des limites fixées par le temps.

Né à l'ombre du clocher de la basilique de Québec, il est toujours resté loyalement attaché à ses concitoyens de tout rang. Tout comme il est constamment demeuré fidèle aux principes et aux préceptes de l'Église universelle, valeurs qu'il a véhiculées de façon différente de son prédécesseur.

Homme érudit, le cardinal Roy possédait de nombreux titres et diplômes qui l'ont amené à transmettre son savoir aux élèves du grand séminaire de Québec. Mais, quand est arrivée la Deuxième Guerre mondiale, il n'a pas hésité à quitter un poste confortable pour se retrouver au milieu des combattants en Europe, comme aumônier des Forces armées canadiennes.

Humoriste sous une apparence publique austère, il a su allier admirablement la délicatesse à la fermeté. Intellectuel issu d'un milieu bourgeois, il aimait tout de même retrouver la paix dans le bricolage, en fabriquant des meubles en bois, quand ses nombreuses occupations ne l'accaparaient pas trop.

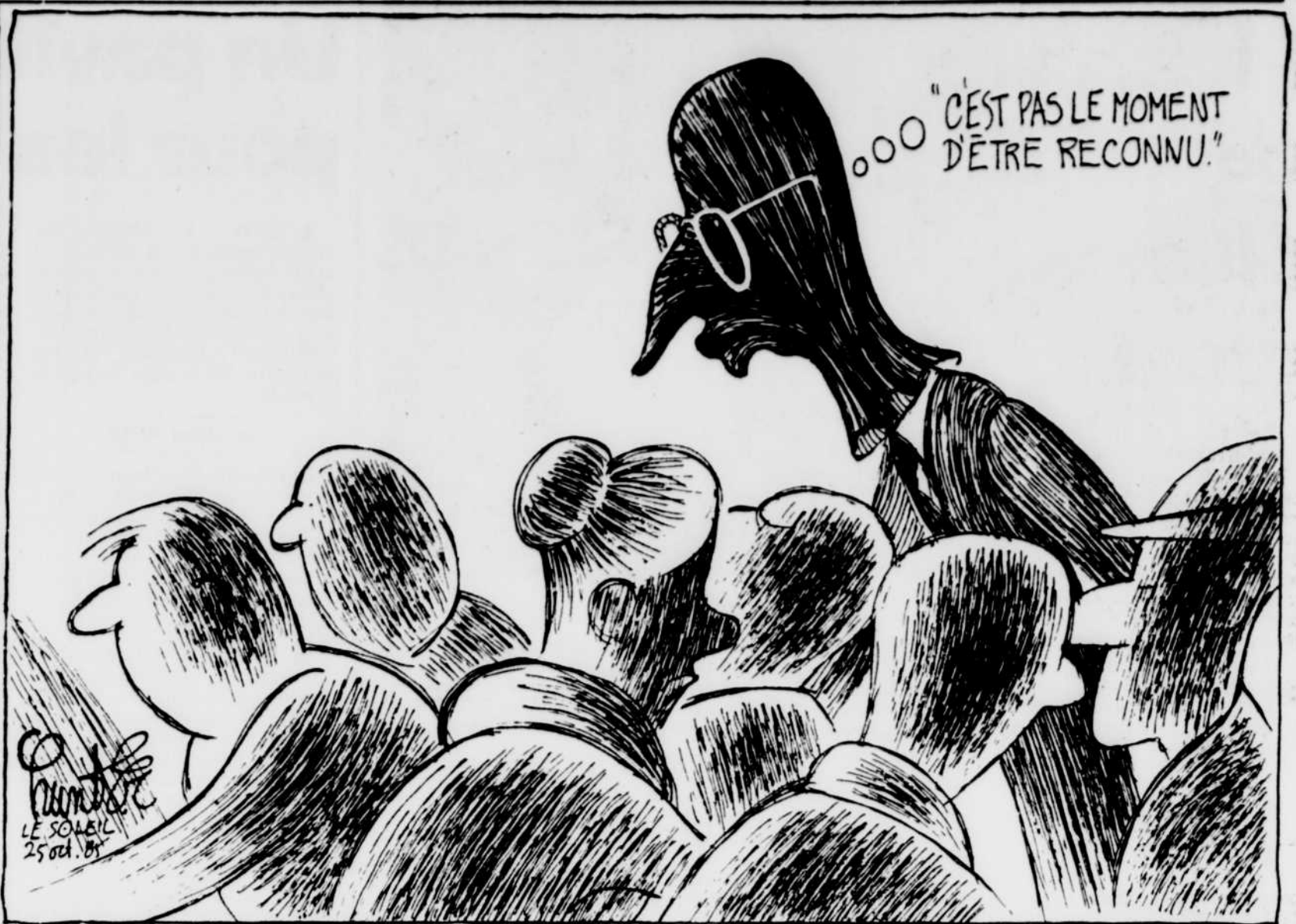
Son mérite a été reconnu tout au long de son sacerdoce par une dizaine de décorations prestigieuses, allant de l'Ordre de l'Empire britannique à Compagnon de l'Ordre du Canada. Il a côtoyé les grands de ce monde, influencé des décisions importantes. Pourtant, toujours il est demeuré humble.

Il savait écouter et se faire écouter, intervenir de façon persuasive en évitant d'abuser de son autorité ou de sa supériorité. Son respect pour les autres en a fait un homme éminemment vénéré tout au long de son épiscopat. Son esprit de conciliation et son intelligence ont aidé les Québécois à traverser sans heurts dramatiques une période cléricalo-politique cruciale de leur histoire.

Il ne craignait pas de faire valoir ses idées bien que parfois on lui reprochait une trop grande prudence. Il a pris officiellement position, au nom de l'Assemblée épiscopale de la province, sur le projet de loi 60 qui créait le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation afin d'assurer le respect de la confessionnalité de l'éducation, amenant Jean Lesage à modifier le texte original.

Avec ses 35 années à la tête de l'archidiocèse de Québec, le cardinal Roy a participé à l'histoire contemporaine du Québec (règne de Duplessis et révolution tranquille) à la fois comme acteur et témoin.

Vianney DUCHESNE



POINT DE VUE SUR L'ÉCONOMIE

Un mythe qui s'effondre



par
Claude
MASSON
Collaborateur
spécial

L'eau et l'air sont des biens gratuits. C'est ainsi, en tout cas, qu'on les a toujours considérés. Pas de ressources requises pour se pencher au bord d'une rivière en vue d'apaiser sa soif. Rien de moins coûteux, également, que de puiser les éléments de sa survie dans l'air ambiant. Pendant longtemps, tout cela s'est fait naturellement, sans inquiétude: la nature était bonne, riche.

L'eau nettoyée, filtrée et traitée qui arrive aujourd'hui à votre robinet est déjà pas mal moins gratuite. Il a fallu utiliser des ressources en main-d'oeuvre et en capital pour la rendre propre à la consommation. Et l'air que l'on respire dans certains espaces urbains est de qualité douteuse. Sans compter les pluies acides, dont on mesure de plus en plus les conséquences.

Le fait est que l'eau et l'air de bonne qualité sont devenus des biens plus rares, donc plus coûteux. Parce que nous avons mis trop de temps à comprendre que leur utilisation abusive posait un trop lourd défi à la

capacité de la nature de les régénérer. Pendant que nous n'hésitions pas à payer le prix pour la main-d'oeuvre, le capital et les richesses naturelles entrant dans nos procédés usuels de fabrication, nous utilisons l'eau et l'air comme si leur disponibilité en quantité et qualité suffisantes devait être éternellement assurée. Nous leur imputons un prix nul. La qualité de l'environnement n'est pas syndiquée. Elle n'est la propriété de personne en particulier. A chacun d'en user et d'en abuser à son gré.

Il est trop facile de pointer les seules entreprises du doigt. Le peu de cas fait de la qualité de l'environnement dans le passé a fait l'affaire de tous. En négligeant certains coûts, nos sociétés ont pu produire davantage — un peu comme le ferait une entreprise qui n'aurait pas à payer sa main-d'oeuvre, — mais ce qui doit d'abord retenir l'attention, c'est que les biens et services offerts dans ces conditions ont pu être vendus à des prix relativement bas à l'ensemble de la population. L'acheteur, gouvernement, entreprise, vous ou moi est, en effet, littéralement subventionné quand le prix d'un produit dont la fabrication crée de la pollution ne couvre pas tous les coûts. Les sociaux comme les privés.

Voici que, depuis quelques années, l'opinion publique est alertée. Les gouvernements ont donc commencé à bouger. Mais en ne sachant pas toujours dans quoi ils s'embarquent. L'objectif est pourtant simple: il s'agit de faire en sorte que de plus en plus, dorénavant, tous les coûts de production soient couverts adéquatement. Que la comptabilité des décideurs privés, en somme, soit forcée de quelque façon d'incorporer le coût d'utilisation de la qualité de l'environnement.

Mais, les gouvernements le savent, c'est plus facilement dit que fait. Premier problème: s'entendre sur la qualité de l'environnement à rechercher. Parce qu'elle est coûteuse à réaliser, il n'est pas vrai de dire que la qualité de l'environnement "n'a pas de prix". Nous devons collectivement déterminer la quantité de ressources productives rares que nous affecterons au maintien d'une certaine qualité de l'environnement. Deuxième problème: les moyens d'atteindre l'objectif. Nous faut-il procéder par la voie de la réglementation? Devons-nous plutôt, par exemple au moyen d'une taxe sur les activités polluantes, forcer les producteurs à "internaliser" les effets négatifs

que leur activité impose à l'environnement?

Ces questions ne touchent malheureusement qu'une partie du problème. Il nous faut, en plus, savoir qui paiera la note. Ce sera le contribuable dans la mesure où les entreprises seront subventionnées pour accomplir ce qu'on attend d'elles. Ce seront les entreprises elles-mêmes, y compris leur main-d'oeuvre et leurs clients, si elles doivent assumer seules les coûts de l'opération. Enfin, il ne faut pas négliger la dimension internationale du défi rencontré par nos sociétés. Elle ressort avec une netteté particulière quand les répercussions des activités polluantes débordent les frontières ou quand les entreprises dorénavant tenues de payer le prix de la qualité de l'environnement vendent la plus grande partie de leur production à l'étranger.

Bref, un dossier complexe. En matière de pollution comme dans le reste, la difficile recherche de la vertu collective passe par de délicats problèmes de répartition du gâteau au sein de notre collectivité. Aussi bien ne pas se le cacher en cherchant des boucs émissaires.

Claude Masson est professeur d'économie à l'université Laval.

REVUE DE PRESSE CANADIENNE

Le loup dans la bergerie

Le projet de loi C-74, à Ottawa, nous apparaît être le loup dans la bergerie.

Il s'agit d'une outrageante tentative des politiques d'adapter les phénomènes démographiques à leurs visées politiques.

Sous prétexte de protéger les électeurs des régions les plus pauvres et les moins peuplées du pays, les trois formations politiques fédérales ont approuvé cette loi.

Pourtant, la représentation politique proportionnelle au nombre des électeurs constitue le système le plus simple, le plus homogène et le plus démocratique qui existe.

A chaque fois que les hommes politiques prétendent la modifier — pour améliorer notre sort, va sans dire — soyez sur vos gardes. En réalité — et c'est invariablement le cas — ils veulent tout simplement modifier le système pour l'adapter à leurs besoins et en tenant compte des intérêts de leurs partis.

C'est du cynisme à l'état pur.

Jugez-en vous-mêmes. L'Île-du-Prince-Édouard, une province magnifique au demeurant, obtiendrait la garantie d'avoir quatre députés, en vertu des changements envisagés.

Cette garantie est for-

melle et serait appliquée, quel que soit le nombre des électeurs éduardiens.

La population de l'Ouest se fait expliquer que la Loi C-74 la protège contre l'influence démesurée de l'Est.

En réalité, ces amen-

dements sont contraires aux intérêts de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Sud ontarien, les régions à la croissance démographique la plus rapide, au Canada. Par ailleurs, ils ne feraient qu'alourdir le poids de la Saskatchewan, du Manitoba, des Maritimes et du Québec.

Il est inadmissible de croire, comme le prétendent les parrains du C-74, que le projet a pour objectif de contrôler le nombre des députés.

Le nombre de nos députés s'est accru à mesure que notre pays grandissait. Le problème en est un de représentation et non pas de nombre.

Toute proposition contraire aux déplacements naturels des populations est stupide.

Toute proposition permettant de croire que le vote d'un Canadien d'une région donnée a plus de valeur que le vote du Canadien d'une autre région est criminelle. (Le 10 octobre)

A la Manning

Ernest Manning, un vétéran de la politique autant fédérale que provinciale, favorise personnellement la création d'un Sénat élu. Agé de 77 ans, M. Manning réclame que la moitié des sénateurs canadiens soient élus à chaque élection générale, ce qui leur permettrait de siéger au cours de deux Parlements. Il suggère également d'accorder au Sénat un veto absolu sur tout amendement constitutionnel ainsi qu'un droit de ratification des nominations fédérales, notamment celles qui ont sa faveur régionale.

Il faut prendre au sérieux les suggestions formulées par un homme qui a siégé

durant plus de 25 ans en qualité de premier ministre de l'Alberta et qui a été sénateur au fédéral de 1970 jusqu'au moment de sa retraite, il y a deux ans. Ses arguments ajoutent un grand crédit à ceux qui prétendent que la Chambre Haute doit être élue pour être véritablement représentative, démocratique et fiable.

Si les pouvoirs de veto du Sénat suggérés par M. Manning doivent, par ailleurs, être vraiment valables, il est nécessaire que la composition de la Chambre Haute reflète un tant soit peu la représentation des parties au Parlement. (Le 11 octobre)

The Calgary Herald

The Edmonton Sun

OTTAWA

Plus on coupe, plus ça grossit

◆ Qui croire? Le Conseil économique du Canada voit l'avenir économique en rose. La Banque Royale du Canada prédit que la recrudescence des investissements sera importante et que l'économie connaîtra une expansion de 3 pour 100 en 1986 et de 3,4 pour 100 en 1987.



par **Richard DAIGNAULT**

Deux bonnes années donc, en perspective, sans compter que 1987 coïnciderait avec un relèvement important de l'économie américaine qui ne manquerait pas de stimuler davantage les exportations canadiennes vers les Etats-Unis.

Rêve ou réalité, cette perspective propre à réjouir le gouvernement conservateur de Brian Mulroney et à convertir les éternels prophètes de malheur?

Mercrèdi, le prestigieux Conseil d'entreprises sur les questions nationales a lancé un avertissement: à moins d'une réduction importante du déficit fédéral, l'économie ne peut prospérer durablement.

Que représente le conseil? Les 135 plus puissantes sociétés industrielles et financières au Canada.

Loin de se réjouir sur les perspectives économiques, le conseil déclare que la croissance rapide de la dette nationale du Canada ajoutée au fait que le déficit fédéral continuera de s'élever à \$35 milliards pendant encore bon nombre d'années constitue "une menace à la santé économique du pays".

Qu'arrivera-t-il, lors de l'inévitable récession qui viendra, "l'année prochaine ou l'année suivante", s'interroge le conseil à la page 6 de son mémoire?

Le déficit fédéral atteindrait-il alors \$45 ou \$50 milliards? La marge de manoeuvre est inexistante. Le conseil avertit.

"L'actuel énorme déficit met en péril la santé de notre économie nationale."

La suite de déficits annuels qu'envisage le gouvernement Mulroney d'ici la fin de la décennie ajoute continuellement aux sommes énormes que le contribuable doit payer annuellement en seuls taux d'intérêt sur la dette.

Aujourd'hui, dit le conseil, 25 pour 100 du budget fédéral est versé pour rembourser les intérêts sur la dette. Chaque déficit de \$35 milliards entraîne des coûts en intérêt de \$3,25 milliards l'an. Ce dernier montant additionnel doit être ou compensé par des coupures dans les programmes fédéraux ou emprunté. S'il est emprunté, le déficit de l'année suivante sera d'autant plus élevé. Et le ballon continuera de gonfler.

Quoi faire? Le conseil dit que le gouvernement doit couper \$3 à \$4 milliards additionnels dans le budget des dépenses, et plus particulièrement dans celles qui découlent des programmes sociaux. Le gouvernement doit réduire la taille du service public et resserrer les cordes de la bourse publique.

Mais tenez-vous bien. L'effectif de l'administration fédérale (forces armées et entreprises d'Etat incluses) a atteint 602,887 personnes en juin cette année. C'est un accroissement de 3,923 personnes par rapport à la même date l'an dernier.

Les salaires de tout ce monde? Pour la période d'avril à juin: \$4,5 milliards, une augmentation de 4,2 pour 100 par rapport au trimestre correspondant en 1984.

Plus le gouvernement coupe, plus ça grossit.

Le Soleil publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs et de ses lectrices. Les lettres doivent être signées et accompagnées des nom, adresse complète et numéro de téléphone de leurs auteurs(s). LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et d'abréger les lettres. Priorité sera donnée aux lettres courtes. Adresser à: Votre page, LE SOLEIL, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6. Téléphone: 647-3368.

VOTRE PAGE

LA POLITIQUE

M. Bourassa, candidat idéal

Avant la tenue des prochaines élections, les Québécois devront connaître quelles sont les priorités d'un gouvernement au Québec en ce moment. Personnellement, je ne vois rien d'autre que l'amélioration du rendement de notre économie et de la création d'emplois.

Pour ce faire, nous devons exploiter nos immenses richesses naturelles. A ce niveau, notre potentiel est énorme grâce à nos forêts incommensurables, notre énorme quantité d'eau et surtout notre électricité.

En ce moment, monsieur Robert Bourassa demeure le seul chef d'un parti politique à apporter des solutions concrètes afin d'exploiter ces richesses, que ce soit la construction d'une deuxième Baie James ou l'exportation d'eau potable. De tels projets amèneront très certainement d'importants capitaux chez nous. Par exemple, au cours des années 60 la vente d'eau potable aurait fait rire à peu près tout le monde. Aujourd'hui c'est normal, demain ce sera indispensable. Les autres formations politiques donnent l'impression de vouloir redonner une certaine prospérité au Québec en regardant la situation économique évoluer ou... régresser d'elle-même. C'est décevant.

Pour un nombre grandissant de gens, monsieur Bourassa reste le meilleur candidat pour remettre le Québec sur le chemin de la prospérité. Sa force, c'est justement l'économie. Désireux d'élargir son champ de vision, il s'est rendu dernièrement en Europe à la recherche d'idées nouvelles concernant la haute technologie et l'emploi. En agissant ainsi, monsieur Bourassa démontre clairement le sérieux qu'il entend apporter pour servir la cause de notre province. Pour évoluer, il ne faut pas avoir peur d'imiter ce qu'il y a de mieux chez les autres pays, au lieu de toujours se comparer entre nous.

Il y a quelques semaines à peine, monsieur Léon Dion, un

politologue de réputation internationale, affirmait que monsieur Bourassa et les libéraux sont mieux équipés que quiconque pour affronter les problèmes du Québec au cours des prochaines années. Ils possèdent notamment un excellent programme politique mis sur pied lors d'une période prolongée, à la suite de treize colloques régionaux et d'un congrès plénier. La ligne de conduite que ce parti entend suivre au plan socio-économique y est clairement identifiée. Un bon programme politique ne se construit pas à la hâte, sans consulter la population comme certains le font en ce moment.

Raymond Miller
Charlesbourg



Le Soleil, André Pichette

Nous n'avons pas le choix

Dans quelques semaines, les Québécois et Québécoises devront décider à qui ils accorderont un troisième mandat. (...)

La stratégie actuelle du Parti libéral du Québec est de nous faire croire que tout va mal au Québec, que l'économie n'a jamais été en si mauvais état, et quoi encore... Tout cela évidemment dans le but de se faire voir comme les grands sauveurs d'une cause désespérée. Hors des libéraux point de salut! Mais au-delà de ces paroles, que nous disent véritablement les faits: le Québec est-il en si mauvaise santé que le prétend Robert Bourassa? Regardons-y de plus près. Depuis 25 ans, le taux de chômage au Québec était en moyenne entre 25 et 30 pour 100 plus

élevé que dans le reste du Canada; cet écart est maintenant de 10 pour 100. Le chômage chez les moins de 25 ans est passé de 27 pour 100 en août 1982 à 19 pour 100 au printemps dernier. En 1984, 75 pour 100 de l'accroissement de l'investissement au Canada s'est produit au Québec. Le degré d'autosuffisance alimentaire du Québec est passé de 47,4 pour 100 en 1976 à 72,9 pour 100 aujourd'hui. L'écart fiscal entre les Québécois et les Ontariens était de 20,1 pour 100 lorsque les Québécois ont mis Robert Bourassa à la porte, il est maintenant de 9 pour 100. Et la liste est encore longue.

Non monsieur Bourassa, le Québec n'a pas besoin d'un sauveur, encore moins d'un faux. Celui que les libéraux tentent de nous présenter comme un homme nouveau, n'a non seulement pas changé, mais il est encore pire qu'avant. Quand il nous parle de réduire les dépenses tout en faisant à gauche et à droite des promesses se chiffant à près de 2 milliards, peut-on lui faire confiance? Quand il promet aux jeunes assistés sociaux la parité avec les plus de 30 ans, alors qu'il dit le contraire devant une assemblée d'hommes d'affaires, peut-on lui faire confiance? Le Québec a-t-il les moyens de mettre son avenir dans les mains d'un homme qui change de visage selon qu'il s'adresse à un groupe ou à un autre? Mais Robert Bourassa n'est en fait que le reflet de son propre parti. Son programme, "Maitriser l'avenir", ne contient qu'une série de vœux pieux, de généralités et de lieux communs.

Oui, le Québec est vraiment à l'heure du choix. Ou bien il choisit de poursuivre sa marche en avant entreprise en 1976 ou il retourne en arrière. Le peuple québécois ne doit pas se laisser bernier par le slogan des libéraux nous promettant du changement. Quel genre de changement voulons-nous? Pour pire? A bien y penser, nous n'avons pas le choix!

André Boudreau
Ste-Foy

Tristesse d'automne...

*L'automne s'attriste à la fin de l'été
Les corps, par l'eau et le soleil, ne sont plus caressés.
Les légumes, conservés au frais, remplacent les jardins.
Les feuilles remplacent les fleurs mais en vain.*

*Elles tombent une à une très colorées
Comme certains ministres plus ou moins défigurés.
La feuille n'a duré qu'un matin d'été.
La fonction maintient seulement une année.*

*L'automne s'attriste au retour des écoliers
Qui voient leurs joyeuses vacances terminées.
Les chasseurs pourtant voient ces beaux jours arriver
A la poursuite du petit ou gros gibier.*

*L'automne s'attriste devant les politiciens.
Le chef libéral n'est pas désiré par tous les siens.*

*Le Parti québécois a perdu beaucoup de son butin.
Vingt autres partis pourraient, de l'électeur prendre soin.*

*L'automne s'attriste devant les milliers de chômeurs.
Il faudrait un changement radical et majeur
De la société, pour enlever ces misères
Qui se taisent ou qui crient dans un désert.*

*L'automne s'attriste devant les milliers de jeunes sans travail.
Pour les aider à oublier, on a créé l'Année de la jeunesse.
Les adultes voudraient les voir sans faille
Mais souvent les tiennent trop en laisse.*

*L'automne s'attriste devant la politique fédérale, provinciale, municipale
Ou plutôt devant les politiciens qui se renvoient la balle
Plutôt que de se mettre ensemble à table.*

Et qui souvent ne donnent rien de palpable.

*L'automne s'attriste devant les soirées sombres
Beaucoup de gens marchent dans la pénombre.
Pourtant, personne ne désire ni la misère, ni la tombe.
Plutôt millionnaire de la loto, être du nombre.*

*L'automne se réjouit devant les amoureux
Qui tous les jours se regardent dans les yeux.
Assis devant un foyer rouge de feu.
Les coeurs et les corps embrasés et heureux.*

*L'automne se réjouit devant de si belles couleurs
Que le soleil colore de toutes ses ardeurs.
Malgré tout, l'amour règne dans bien des coeurs.
Il faut le chanter tous en chœur.*

Aicède Labrecque
Lauzon

LE MONDE

De retour au "paradis"

Mon mari et moi arrivons d'un voyage de trois semaines en Europe, dont neuf jours en Allemagne de l'Est, en Pologne et en Tchécoslovaquie, trois pays qui vivent sous le régime communiste.

Nous avons été bien impressionnés et marqués par le climat général qui règne dans ces pays, surtout à Varsovie en Pologne.

Je confirme l'article de Jacques Benoit paru dans la revue Actualité de septembre 1985 et je cite: "L'atmosphère sinistre dans laquelle baigne la Pologne, la misère physique et morale et surtout l'abattement qu'on lit sur les visages, tout cela est pire que ce qu'on peut imaginer. La vie quotidienne là-bas n'est pas pénible, elle est tout simplement monstrueuse."

Comme Varsovie a été détruite à 90 pour 100 pendant la guerre, on y voit encore les séquences évidentes telles que les maisons appartements, genre boîtes carrées, qui laissent voir une grande pauvreté. Et pourtant le plus bel hôtel du voyage, nous l'avons eu à Berlin-Est. C'est de la façade pour montrer

aux touristes que les gens vivent bien. Seuls, les touristes peuvent pénétrer dans cet hôtel et l'argent (zlotys) ne peut être négocié en dehors du pays, ce qui fait que, sur la rue, on se fait offrir beaucoup de zlotys pour avoir des devises étrangères.

Et, c'est tout un cérémonial de formalités pour passer aux frontières. On examine à la loupe les passeports, l'autocar et il nous faut déclarer toutes nos valeurs monétaires. En résumé, trois heures aux douanes pour entrer et 3 heures et demie pour sortir avec un guide du pays qui nous accompagne de l'entrée au départ du pays.

Le mur qui sépare Berlin-Est de Berlin-Ouest est une vraie honte, et les gens espèrent un jour être réunis. En Tchécoslovaquie, la vie semble meilleure quoique tout appartient à l'Etat. Aux nombreuses questions que l'on posait à notre guide, il répondait: Que voulez-vous que l'on y fasse...

Nous avons visité le camp de concentration Auschwitz où Hitler a brûlé des milliers de juifs dans les chambres à gaz. Ce sont

des atrocités à peine croyables, et pourtant, c'est arrivé...

En publiant ce court résumé de notre voyage, notre but est de sensibiliser les gens aux dégâts de la guerre. Que d'années de souffrances pour ces pays ravagés par la guerre. J'ai lu une phrase qui m'a frappée: Toute la vie de l'Allemagne à partir de 1933 fut déterminée par la préparation de la guerre et PEU DE GENS S'EN PRÉOCCUPAIENT VRAIMENT.

Aujourd'hui, 20 octobre, je vois dans le journal LE SOLEIL le résultat de la marche pour la paix. Posons-nous la question suivante: NOUS EN PRÉOCCUPONS-NOUS VRAIMENT?... Que chacun fasse sa part pour garder la paix, la guerre c'est trop horrible.

Quant à nous, ce voyage nous a sensibilisés et que jamais notre pays ne tombe sous le régime communiste. Quand nous leur disions que nous venions du Canada, on nous répondait: Vous en avez de la chance, vous retournez au paradis.

Liliane et Gérard Mercier
Lyster

Vers Paris ou Londres?

(Lettre adressée au ministre français des Relations extérieures)

Afin d'obtenir des renseignements, j'ai téléphoné au consulat de France à Montréal. Sans que je n'aie eu le temps de formuler une phrase complète, le téléphoniste m'interrompt sèchement pour me dire de rappeler le lendemain afin de prendre rendez-vous avec un responsable du service culturel.

La manière avec laquelle m'a répondu la téléphoniste était absolument exempte de courtoisie, c'est le moins que l'on puisse dire.

J'ai tout de même rappelé le lendemain, comme on me l'avait si gentiment suggéré... mais le responsable en question n'était pas là. J'ai récidivé à deux reprises avec le même résultat, si bien qu'il m'apparaît aujourd'hui impossible (mot redevenu fran-

çais pour l'occasion!) d'obtenir un rendez-vous avec un employé du consulat français à Montréal. Pourtant, il semble que ce soit le seul moyen de sortir des renseignements de ces gens... Après quelques appels téléphoniques et une visite au consulat, j'en suis finalement arrivé à la conclusion qu'il serait peu probable que ces démarches n'aboutissent un jour à quelque chose de concret.

Je crois que l'absence totale de protocole dont ont fait preuve mes interlocuteurs du consulat m'a davantage offusqué que le manque d'intérêt flagrant qu'ils ont affiché dans la résolution de mon problème. Après tout, ces fonctionnaires représentent leur pays à l'étranger et il est de leur devoir d'en refléter une image positive.

A titre expérimental, j'ai entrepris les mêmes démarches au-

près du consulat britannique. A ma grande surprise, une personne d'une délicatesse exemplaire m'a répondu dans un français impeccable et m'a donné, sans autres délais, les indications pertinentes. Le hic, c'est que c'est la France qui m'intéresse.

Je trouve un peu étrange le fait que nos conquérants britanniques se soient montrés incontestablement plus polis et plus coopératifs que nos bons "cousins" français. Que signifient donc les relations privilégiées qu'entretiennent le Québec et la France? Quel rôle prétendent jouer les missions diplomatiques françaises dans le monde en cette Année internationale de la jeunesse? Voici des questions auxquelles j'aimerais bien trouver des réponses.

Daniel Audet
Montréal

ÇA ET LA

Société juste?

(Lettre en réponse à celle de madame Sylvie Francoeur, LE SOLEIL, 17 octobre 1985).

Pour celles et ceux qui n'auraient pas eu la chance de prendre connaissance des solutions que vous préconisez pour régler les injustices sociales, je me permets de vous citer, l'une de ces solutions étant à tout le moins très "avant-gardiste"...

"Trop d'emplois fort rémunérateurs sont accordés à des femmes qui sont sans aucune nécessité de gagner leur vie (épouses dont les époux occupent un emploi au traitement fort élevé), ce qui compromet

l'équilibre de la société".

Comment prétendre vouloir une "société juste" en suggérant "accorder des emplois" aux femmes en utilisant comme critère le salaire de leur conjoint? Vraiment... madame... réfléchissez un peu... quelle discrimination! Est-ce que parce qu'une femme a choisi de faire sa vie avec un homme qui, "à votre avis" est bien rémunéré, elle doit de ce fait être confinée au bénévolat?

Heureusement que vous n'êtes pas ministre déléguée à la Condition féminine!

France Sarault
Charlesbourg

Au grand galop

(En réponse à M. Vianney Duchesne pour son "flash" du 19 octobre: Non à l'Etat parieur).

C'est un secret pour personne. Les courses de chevaux au Canada, et particulièrement au Québec, souffrent d'anémie depuis plusieurs années.

Et comme vous le mentionnez dans votre commentaire, le monde des courses se tourne vers le gouvernement afin de solliciter une partie de ses problèmes.

Il est facile d'y voir un autre recours à l'Etat-"Providence".

Cependant, penser ainsi, c'est nier que les courses de chevaux représentent une industrie à part entière (au Québec: 6.300 emplois directs dont 2.900 permanents; chiffre d'affaires annuel de plus de \$300 millions), intimement liée à l'Etat, pour le meilleur et pour le pire, par la réglementation particulière à cette activité et surtout, par les revenus que les gouvernements (surtout provincial) en retirent.

Il faudrait plutôt penser que le monde des courses se tourne vers l'Etat-"Conjoint" dans l'es-

poir que celui-ci remplisse ses devoirs conjugués.

A ce propos, je vous réfère à une étude(1) soulignant que parmi 47 Etats nord-américains représentant des courses de chevaux, le Québec est celui qui retire le plus de revenus de cette activité, tout en étant celui qui y réinvestit le moins.

Sur le plan économique, les courses de chevaux au Québec ont un potentiel que l'on ne devrait pas négliger.

Comme activité de loisir, elles ont leur raison d'être. Mais, pour cela, il faudrait, à mon avis, que les intervenants unissent leurs efforts (proportionnels aux bénéfices qu'ils en retirent) afin de redonner aux courses de chevaux la place qui est la leur.

(1) "Comparative Distribution Takeout and Legislative Review", Harness Tracks of America, July 1983 cité par Thériault dans "L'importance économique des chevaux au Québec en 1984".

Jean Bernier
Médecin vétérinaire
Ste-Pétronille

Le porte-monnaie

Je veux féliciter un garde de sécurité du centre d'achats Place de la Capitale (dept. 130 de Woolco). J'avais perdu mon porte-monnaie qui contenait des cartes importantes. Je me suis aperçue que la surveillance est

très bien faite car j'ai pu retrouver ce porte-monnaie avec toutes ses cartes. Je félicite encore ce centre d'achats pour être si bien organisé.

Louissette Frenette
Portneuf Station

CARDINAL MAURICE ROY

1905-1985



Pendant la guerre, le cardinal a été aumônier militaire.



Le nouveau cardinal à la sortie de l'archevêché.



Mars 1965: le nouveau cardinal descend du train, à son retour de Rome.

Une carrière bien remplie

◆ Le cardinal Maurice Roy eut une carrière bien remplie. Très tôt, on lui confia des fonctions importantes. Tant au Canada que dans l'Eglise, il joua un rôle de premier plan.

par Jean MARTEL

Fils de Mariette Legendre et de Ferdinand Roy, juge en chef de la cour de magistrat et doyen de la faculté de droit de l'université Laval, il vit le jour à Québec en 1905.

A la fin de ses études classiques au petit séminaire de Québec, il obtint le baccalauréat ès arts avec le prix du prince de Galles en philosophie. Ordonné prêtre à un âge relativement jeune, 22 ans, il obtint un doctorat en théologie de l'université Laval et un doctorat en philosophie de

l'Angelicum de Rome. A son retour d'Europe, il enseigna le dogme à la faculté de théologie.

A la déclaration de la guerre en 1939, il entra dans le service des aumôniers de l'armée canadienne et partit de Québec avec le 22^e régiment. Il passa cinq ans outre-mer, accompagnant les soldats canadiens en Grande-Bretagne, en Italie, en France, en Belgique, en Hollande et en Allemagne.

Après la démobilisation, l'abbé Roy reprit l'enseignement et fut nommé supérieur du grand séminaire de Québec. Il n'exerça pas ces nouvelles fonctions bien longtemps. En effet, en 1946, il prit le chemin du diocèse de Trois-Rivières dont il devenait l'évêque. A la mort du cardinal Villeneuve, en 1947, il fut nommé au siège métropolitain de Québec; il

devint ainsi le 21^e successeur de François de Montmorency Laval, premier évêque de la Nouvelle-France.

En 1956, le pape Pie XII lui conférait le titre de primat du Canada. En 1962, il fut nommé à la commission de la doctrine de l'Eglise du concile Vatican II et à la commission de la théologie. Au consistoire de 1965, il fut nommé cardinal par le pape Paul VI.

Le cardinal Maurice Roy, qui avait pris sa retraite il y a quelques années, avait été membre des congrégations romaines pour le clergé et l'éducation; membre de la commission de révision du droit canonique; président du conseil des laïcs et de la commission pontificale "Justice et Paix".

Il avait été aussi président de l'assemblée des évêques du Québec et de la conférence des évêques catholiques du Canada.



Après la réception en l'honneur du nouveau cardinal, procession vers l'archevêché.

CARDINAL MAURICE ROY 1905-1985



A Rome, à son siège dans la salle du synode.



En 1969, le cardinal Karol Wojtyła, archevêque de Cracovie et futur Jean-Paul II, rendait visite à des Polonais établis au Québec. A l'invitation du cardinal Roy, il les avait reçus au grand séminaire.

35 années de vie épiscopale



Le premier ministre, M. Jean Lesage, souhaite, au nom de la province, la bienvenue au cardinal à son arrivée à la gare du Palais, en présence du maire de Québec, M. Wilfrid Hamel.



C'est la fin du concile Vatican II. Le cardinal arrive par le train où le reçoit le nouveau maire de Québec, M. Gilles Lamontagne.



Une visite des évêques au lieutenant-gouverneur, M. Paul Comtois, à sa résidence de Bois de Coulange. On reconnaît le premier ministre Lesage, le cardinal Roy, le cardinal Léger et le lieutenant-gouverneur.

◆ Les années d'épiscopat du cardinal Maurice Roy sont caractérisées par deux grandes phases historiques: 1 — le passage de l'Eglise catholique dans le creuset du concile Vatican II; 2 — la rapide évolution du Québec, tant au point de vue social qu'au plan religieux.

par Jean MARTEL

En effet, le cardinal Roy a vécu les années du catholicisme préconciliaire et d'un Québec unanimement catholique. Il a vécu ensuite l'époque des réformes conciliaires et d'un Québec où l'effritement religieux est allé en escalade.

Comme il l'a déjà dit au cours d'une entrevue, il était plus difficile d'être évêque au cours des dernières années que pendant les années 50.

Une foule d'événements se sont déroulés pendant les 35 ans d'épiscopat du cardinal: conflit de l'amiante sous Duplessis, concile Vatican II, effondrement des mouvements d'action catholique au Québec et création de la Commission Dumont, construction du grand séminaire au campus universitaire, baisse de la pratique religieuse et diminution des vocations, réforme scolaire et création du ministère de l'Éducation sous Lesage.

Au milieu de ces événements, qui parfois ressemblaient à une tourmente, le cardinal est resté serein, prudent et préoccupé de faire la synthèse des propos discordants.

Il ne prenait pas les devants, dit-on, mais il était attentif à ce que les autres disaient. Il demeurait toujours calme au point que parfois son attitude imperturbable énervait quelques-uns.

L'attention aux autres

Même s'il venait du milieu bourgeois de la Vieille Capitale, le cardinal n'a pas voulu être exempté du service militaire. D'ailleurs, en 1939, il partait à titre d'aumônier militaire avec le 22e Régiment. Il est resté cinq ans outre-mer et a accompagné les soldats dans plusieurs pays où se déroulaient les combats.

Le cardinal Roy passait pour un homme aux manières distinguées. Une religieuse, qui est demeurée 30 ans à la résidence de l'archevêché et qui l'a connu dans les menus détails de la vie quotidienne, disait de lui qu'il avait des sentiments délicats; il avait même une âme "quasi féminine".

Cette délicatesse du cardinal revient souvent dans les propos de ses proches collaborateurs: un appel au téléphone à l'un, un cadeau à l'autre, voilà des gestes qui témoignaient de l'attention qu'il portait aux autres.

Homme pondéré, le cardinal ne se laissait pas emporter par la vie fébrile d'aujourd'hui. D'ailleurs, certains collaborateurs trépanaient d'impatience devant la lenteur qu'il mettait à prendre une décision. Par exemple, il fallait des semaines avant qu'il dise oui à une demande d'entrevue de la part de tel ou tel média d'information...

Le cardinal ne se laissait pas aller à des propos à l'emporte-pièce. On a un exemple de cette retenue dans la lettre qu'il a adressée au premier ministre Lévesque en 1978 au sujet de l'avortement; malgré la fermeté des propos, le ton était très respectueux.

A l'assemblée des évêques du Québec ou à la Conférence des évêques catholiques du Canada, le cardinal jouissait d'une incontestable autorité. Mgr Jean-Guy Hamelin, évêque de Rouyn-Noranda, le décrit ainsi: "Excellent théologien, férù de l'histoire de l'Eglise québécoise, fin humoriste, évêque expérimenté, il n'en fallait pas plus pour que chacune de ses interventions prenne du poids et de l'autorité."

Un des traits de la personnalité du cardinal, c'est le sens du relatif et la tendance qu'il avait à situer les choses dans une perspective historique et universelle. Par exemple, il plaçait la crise religieuse du Québec dans un contexte occidental et était convaincu que, comme en France, il y aurait une reprise de déchristianisation.

Au moment de la création du ministère de l'Éducation, l'Eglise du Québec a voulu maintenir la confessionnalité scolaire et ce qui s'y rattachait. Le cardinal a eu un rôle important à jouer dans les discussions qui se sont engagées entre le gouvernement Lesage et l'Eglise.

D'ailleurs, selon des observateurs, c'est grâce au cardinal Roy que le Québec a été épargné d'une crise politico-religieuse. Son respect des autres, son esprit de conciliation, sa modération ont, en fin de compte, bien servi le Québec et l'Eglise.



Le cardinal et son successeur, Mgr Louis-Albert Vachon.



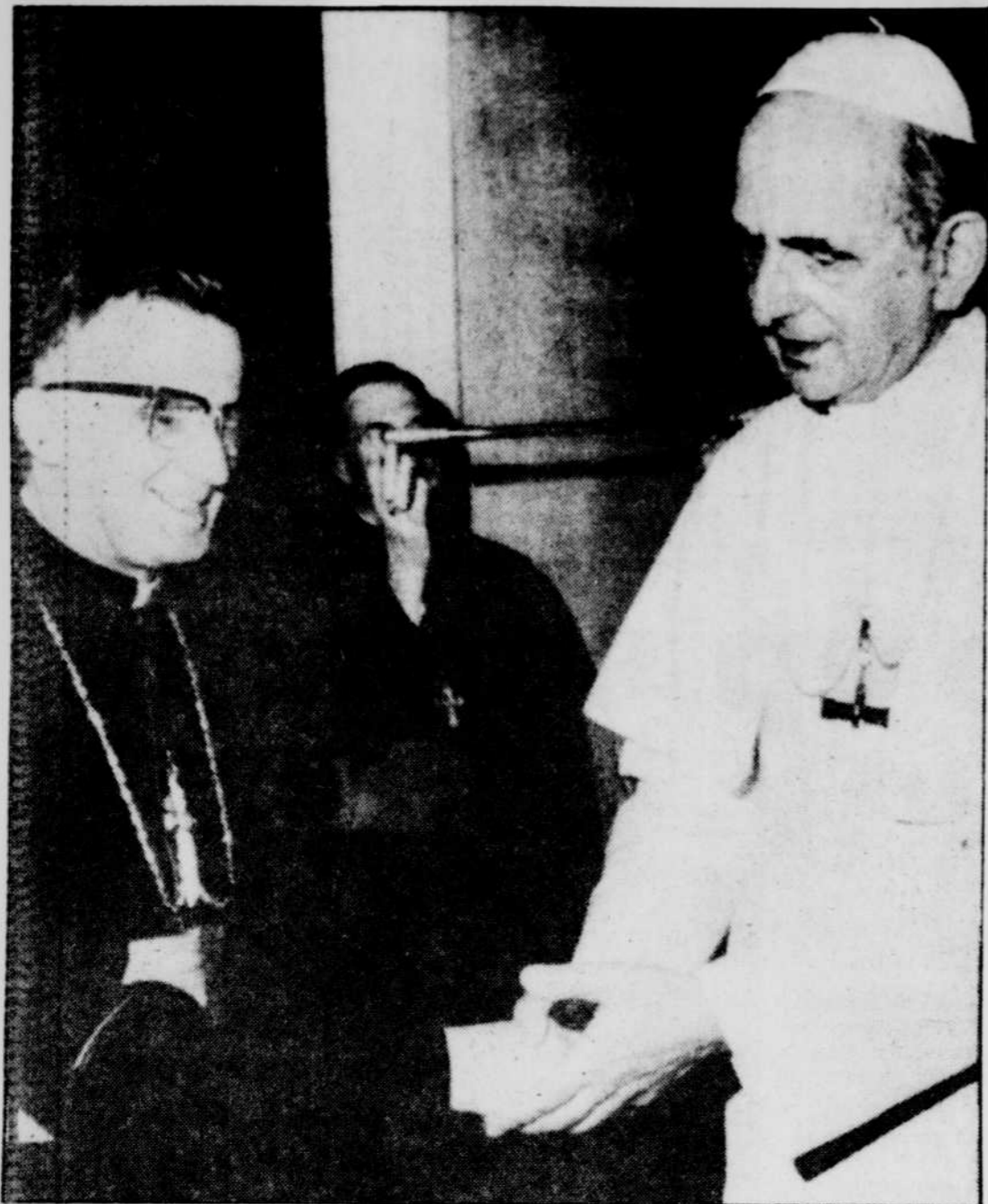
Avec Mgr Lionel Audet, évêque auxiliaire de Québec.



Mgr Sergio Pignedoli, délégué apostolique au Canada, accueille l'archevêque à la descente du train. Celui-ci revenait de Rome où il venait d'être nommé cardinal, en 1965.

CARDINAL MAURICE ROY 1905-1985

Avec les Grands de ce monde



Paul IV félicite le cardinal Maurice Roy pour son travail accompli pendant cinq ans à la présidence du Conseil des laïcs.

Souvent décoré

Le cardinal Maurice Roy reçut plusieurs décorations au cours de sa longue carrière. En voici la liste:

1945 — Ordre de l'Empire britannique;

1947 — Chevalier de la Légion d'honneur;

1948 — Commandeur de l'Ordre de Léopold avec palme et Croix de guerre belge 1940 avec palme;

1949 — Commandeur de l'Ordre d'Orange Nassau;

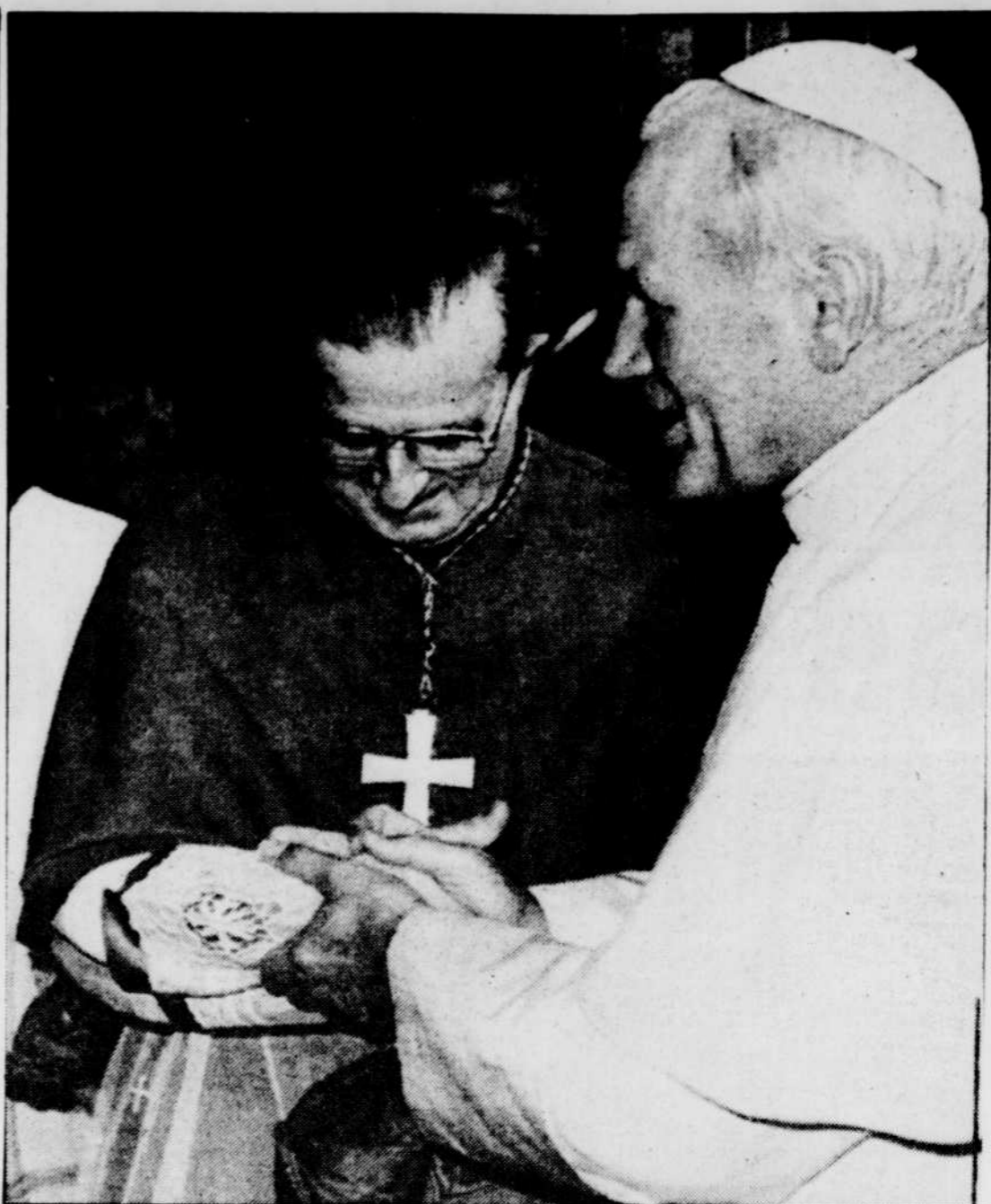
1955 — Commandeur avec plaque de l'Ordre Equestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem et Grand prieur de la Lieutenance de Québec;

1959 — Admis comme Chevalier Grand-Croix de Grâce magistrale dans l'Ordre Souverain militaire et hospitalier de Malte;

1965 — Admis comme Chevalier Grand-Croix dans l'Ordre Equestre du Saint-Sépulcre;

1965 — Admis comme Bailli Grand-Croix d'Honneur et de Dévotion dans l'Ordre Souverain militaire et hospitalier de Malte;

1971 — Compagnon de l'Ordre du Canada.



Le pape Jean-Paul II donne la main au cardinal Roy au moment où il pénètre dans l'église dédiée aux saints Martyrs canadiens, à Rome.

Lettre de Paul VI au cardinal Roy

◆ Bien que votre souvenir revienne souvent à notre esprit, vénérable frère, une occasion remarquable se présente en ce moment de penser à vous d'une manière particulière. Nous avons ap-

pris avec joie, en effet, que vous alliez célébrer le cinquantième anniversaire du jour où la grâce prévenante de Dieu vous a conduit au sacerdoce.

L'affection pleine de bien-

veillance que nous vous portons nous associe à la fête que vous célébrez et s'exprime par des vœux et des prières afin que Dieu, source et principe de tout bien, vous ac-

corde la santé et assure le progrès d'une vie montante.

C'est au Seigneur, sans aucun doute, que nous devons attribuer tous les dons reçus au cours de notre vie. Vers Lui montera donc votre fervente action de grâce, car c'est Lui qui vous a agrégé au nombre de ses ministres pour guérir les coeurs contrits et prêcher aux captifs la délivrance et cette paix tant désirée qui surpasse toute intelligence (Is., 61.1; Phil., 4.7).

C'est à juste titre aujourd'hui que, mesurant le long chemin parcouru dans l'exercice du ministère sacré, vous pouvez accepter le témoignage d'une bonne conscience devant le travail accompli.

Votre sacerdoce a reçu sa plénitude avec l'ordination épiscopale qui vous a introduit parmi les maîtres et les chefs du Peuple de Dieu. Evêque, pour une courte période, du diocèse de Trois-Rivières au Canada, c'est surtout dans votre chère Eglise de Québec que votre ministère a produit ses fruits les plus abondants.

Puis devenu membre du Collège des cardinaux, vous vous êtes montré pasteur ferme et infatigable, rempli de zèle pour étendre le Royaume de Dieu. Votre action ne s'est pas limitée à l'archidiocèse de Québec. Elle s'est étendue efficacement à d'autres champs.

Ainsi avez-vous réalisé avec bonheur pour votre part cette parole de Vatican II: "En tant que membres du Collège épiscopal et successeurs légitimes des Apôtres, tous les évêques sont tenus, par une disposition et un commandement du Christ, d'avoir pour toute l'Eglise une sollicitude qui contribue considérablement au bien de l'Eglise universelle" (Lumen Gentium, 23). En effet, comme Ordinaire des armées vous avez la charge pastorale des militaires de votre pays; mais c'est surtout au service du Siège Apostolique que vous avez exercé vos dons d'intelligence et de coeur pour le bénéfice du monde catholique tout entier. Nous nous rappelons que, comme président du Conseil des laïcs et de la Commission pontificale pour la justice et la paix, comme on les appelait alors, vous avez agi avec prudence et zèle, et c'est ainsi que ces deux organismes issus de Vatican II se sont intégrés efficacement dans la vie de l'Eglise.

C'est donc un regard rempli de reconnaissance que nous tournons vers vous en ce jubilé sacerdotal, devant tant de travaux accomplis pour la cause du Christ et de Son Epouse.

Daigne la bienheureuse Vierge Marie, Mère de l'Eglise et Reine des Apôtres, à qui nous vous confions ainsi que les vôtres, seconder les vœux que nous formons à votre endroit.

En gage des faveurs célestes, nous vous donnons de grand coeur

notre bénédiction apostolique, à vous d'abord, vénérable frère, aux évêques réunis pour commémorer un épiscopat de plus de vingt-cinq ans, ainsi qu'aux prêtres et aux fidèles dont vous êtes le pasteur.

Donné au Vatican le 7 mai 1977, en la quatorzième année de notre pontificat.

PAUL VI



A l'université Laval, en compagnie d'Haïlé Sélassié, empereur d'Ethiopie.



Le secrétaire général des Nations unies, U Thant, prend connaissance d'une déclaration de l'Eglise catholique donnant son appui au programme de l'ONU. L'attitude de l'Eglise a été exposée par le cardinal à New York, en 1970.



Le général de Gaulle et le cardinal en grande conversation.

CARDINAL MAURICE ROY 1905-1985

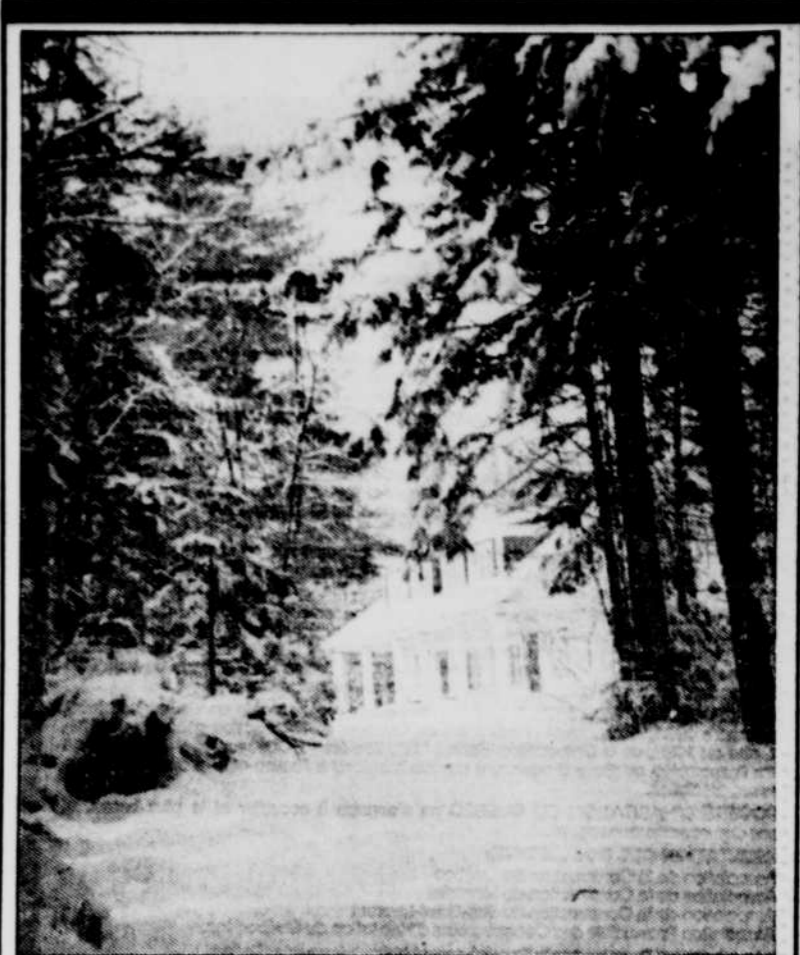
Parmi les siens



Avec ses deux sœurs, Mme Louise Saint-Jacques et Mme Adrienne Giroux (à droite).



Quelques moments libres pour pêcher l'éperlan dans le port de Québec.



La maison de Neuchâtel où se retirait le cardinal pendant ses heures libres.

Une vie bien remplie...

Né à Québec le 25 janvier 1905. Ordonné prêtre le 12 juin 1927, par S.E. Mgr Hermann Brunault, évêque de Nicolet. Docteur en théologie de l'université Laval en 1927. Docteur en philosophie de l'Angelicum en 1929. Professeur au Grand séminaire de Québec de 1929 à 1939 dont il deviendra supérieur en 1945. Aumônier des forces canadiennes en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale. Nommé évêque de Trois-Rivières le 22 février 1946. Sacré en la cathédrale de ce diocèse le 1er mai 1946 par Son Eminence le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec. Vicair aux Forces armées canadiennes depuis le 8 juin 1946. Promu au Siège métropolitain de Québec le 1er juillet 1947. Intronisé le 24 juillet 1947. Nommé Primat du Canada le 25 janvier 1956. Nommé cardinal de la Sainte Eglise le 22 février 1965 du titre de Notre-Dame du Très Saint Sacrement et des Saints-Martyrs Canadiens.

Membre des Sacrés congrégations du concile et des séminaires et universités. Membre de la Commission centrale préparatoire du Concile Vatican II et de la Commission doctrinale. Nommé le 8 juillet 1966 par S.S. Paul VI, président du "Consilium de laïcis" et de la Commission pontificale "Justitia et Pax".

Ces deux organismes, constitués par le Modu Proprio "Christi Catholicam Ecclesiam", ont pour rôle, d'une part, de travailler au service et à la promotion de l'apostolat des laïcs, d'autre part, de promouvoir la justice et la paix dans le monde.

Son Eminence le Cardinal Maurice Roy était le vingt-et-unième évêque, le onzième archevêque et le cinquième cardinal de Québec.



Ordination sacerdotale présidée par le cardinal en 1966 au grand séminaire de la cité universitaire.



En 1951, l'archevêque de Québec accompagnait Mgr Montini, le futur pape Paul VI (au centre, à l'arrière) dans la famille Dubuc, de Neuville, dans le comté de Portneuf.



Visite à la petite Bastille (l'ancienne prison des plaines transformée en auberge de la jeunesse).



Le cardinal baptise un bébé au cours de la cérémonie de la vigile pascale, à la cathédrale de Québec.



Une rencontre à l'occasion d'une journée de l'âge d'or en 1966.

Les adieux du cardinal

◆ NDLR — LE SOLEIL reproduit ici la lettre que le cardinal Roy a publiée lorsqu'il a pris sa retraite, il y a quatre ans.

(...) Au terme d'une longue carrière épiscopale, je ne sais comment exprimer ma reconnaissance à ceux et celles qui ont bien voulu collaborer avec moi pour accomplir l'oeuvre de l'Eglise dans ce diocèse: aux prêtres et aux diacres qui ont fait preuve de tant d'initiative et de zèle pendant des années difficiles et m'ont témoigné un si grand dévouement; aux communautés religieuses qui ont accepté si généreusement des oeuvres nouvelles et se sont intégrées si parfaitement à notre pastorale; aux militants laïcs qui ont accepté de plus en plus de responsabilités dans les activités diocésaines et qui ont travaillé de manière si efficace au royaume de Dieu.

Je veux dire un très cordial merci tout particulièrement à tant de fidèles pour qui j'ai prié chaque jour, mais que je n'ai jamais pu rencontrer individuellement et qui, avec un grand esprit de foi, chacun dans son foyer, ont mis en pratique la parole du Christ et fait rayonner sa charité (...).

Je demande pardon à tous ceux à qui, par ma faute, mon ministère n'a pas apporté tout le secours qu'ils avaient le droit d'attendre; je leur garde mon affection et ma prière la plus fraternelle.

C'est avec une joie profonde et une très grande confiance que

j'accueille aujourd'hui Mgr Louis-Albert Vachon (...). Je n'ai pas à faire longuement son éloge: vous le connaissez tous. Rappelons seulement qu'il fut toujours fidèle dans les petites choses, vivant d'abord, comme étudiant puis comme professeur, une vie presque monacale. Devenu recteur de l'université Laval, il se révéla du jour au lendemain excellent administrateur et accepta de lourdes obligations sociales, tout en faisant rayonner notre université au Canada et à l'étranger.

Comme évêque auxiliaire, il a fait bénéficier le diocèse de sa science, de sa prudence, de son zèle pastoral. On aurait pu craindre seulement que ce savant ne parle un langage un peu trop abstrait pour les enfants, mais il s'est appliqué à cette tâche nouvelle comme à toutes les précédentes et les curés nous affirment que les jeunes le comprennent sans difficulté et qu'ils entourent spontanément avec beaucoup d'affection, leur très grand frère.

Tout en respectant mon désir d'être déchargé de toute administration, Monseigneur, vous avez bien voulu insister pour que je ne m'éloigne pas de Québec; après avoir déposé un lourd fardeau, c'est dans des sentiments de soumissions et d'entière confiance que j'exercerai le ministère que vous m'aurez assigné. Je pourrai ainsi consacrer à ce diocèse ce que Bossuet appelait solennellement "les restes

d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint" et j'aurai la vive consolation d'être, non pas, bien sûr, un jeune, mais toute de même un nouveau prêtre dans le clergé de Québec, qui reste pour moi une famille très unie et très aimée.

Qu'il me soit permis maintenant, de souligner deux aspects de la célébration à laquelle nous participons aujourd'hui. Tout d'abord, il s'agit d'un usage nouveau dans l'Eglise. On a longtemps considéré qu'à moins de motifs très graves, un évêque devait normalement gouverner son diocèse jusqu'à sa mort. Ceux-là même qui songeaient à démissionner hésitaient à le faire, se disant qu'un soldat doit être prêt à tomber sur la brèche, qu'un bon berger n'abandonne pas son troupeau, qu'un père ne laisse pas ses enfants. Mais on se rendait compte que ces comparaisons sont imparfaites, qu'il est imprudent d'assumer un fardeau devenu trop lourd et devant un évêque très âgé, on se surprenait parfois à admirer moins la ténacité du pasteur que la patience de ses ouailles.

Les Pères du IIe concile du Vatican se sont préoccupés de ce problème et le pape Paul VI a répondu à leurs vœux en invitant tout évêque qui a atteint l'âge de 75 ans à offrir sa démission. Il est intéressant de noter que sur les neuf évêques de Québec qui ont atteint cet âge, quatre se sont démis de leur charge; et le premier fut Mgr de Laval; ils furent des précurseurs.

Et si quelqu'un regrettrait qu'on ait changé un très ancien usage, il faudrait lui dire que le pape s'est inspiré de la plus vénérable de toutes les traditions: celle qu'a établie le Créateur, qui s'est réservé le septième jour pour se reposer.

Et n'est-ce pas comme un nouveau souffle de l'Esprit dans l'Eglise. Anciennement, la succession d'un évêque à l'autre était une certaine rupture; elle était ponctuée par le signe douloureux de la mort. Désormais, on sent mieux que l'autorité pastorale est un grand courant de vie. Il a sa source dans le coeur du Père qui envoie son Fils pour nous sauver et nous communiquer son Esprit; cette mission, le Christ la donne à ses apôtres par qui elle est transmise à tous leurs successeurs, dans la communion avec le pape, successeur de Pierre et gardien de l'unité.

Ce grand élan spirituel n'est-il pas plus sensible quand, entre l'ancien évêque et le nouveau, le passage se fait du vivant au vivant, dans un geste fraternel et joyeux?

On se rend mieux compte que c'est toujours le même sang qui circule dans les veines de celle que le grand Apôtre appelle "le corps du Christ"; on perçoit simplement comme un rythme, une pulsation et le battement d'un coeur, et l'on entend l'Eglise qui nous dit avec saint Paul: "Je vis, mais ce n'est plus moi, c'est le Christ qui vit en moi" (Gal. 2,20). AMEN Québec, avril 1981



Des religieux rencontrent le cardinal au grand salon de l'archevêché.



Le recteur Jean-Guy Paquet remet un souvenir à deux anciens de l'université Laval, le cardinal Maurice Roy et Mgr Louis-Albert Vachon.

AVIS DIVERS - APPELS D'OFFRES

appel d'offres

Société d'habitation du Québec

PROJET No 02002 Travaux d'installation d'une usine d'épuration et la pose d'un émissaire pour desservir un ensemble d'habitation comprenant vingt (20) logements pour personnes retraitées dans la municipalité de FATIMA (555-01-01350-001), district électoral des ILES-DE-LA-MADELEINE, selon un contrat à forfait.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec, et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements ainsi que le dossier de soumission complet au bureau de la Société d'habitation du Québec, Service Conservation Recyclage, 1039, de la Chevrotière, Édifice "G", 26e étage, (Québec) G1R 4Z3 en s'adressant à M. Bernard ROY, ing. chargé de projets, tél.: (418) 643-9025 contre un dépôt non remboursable de vingt dollars (20\$), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée.

VISITE DES LIEUX: Les entrepreneurs généraux et sous-traitants pourront visiter les lieux entre 9h00 et 12h00 et 13h00 et 17h00, chaque jour ouvrable, en s'adressant à M. Gilbert Poirier, directeur de l'Office Municipal d'habitation de FATIMA, tél.: (418) 986-3341.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de huit mille dollars (8 000\$) ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de quatre mille dollars (4 000\$). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS: À quinze (15) heures (heure locale en vigueur), le jeudi 21 novembre 1985, à la Société d'habitation du Québec, de la Direction générale du Bâtiment, sise au 1039, de la Chevrotière, Édifice "G", 26e étage, Québec, local 26 109 ou se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

- Association de la Construction de Québec
- Association de la Construction de Montréal
- Association de la Construction du Bas-Saint-Laurent
- Association Provinciale des Constructeurs d'habitation du Québec Inc.

N.B.: Les formulaires fournis par la Société seront obligatoirement utilisés.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 13 novembre 1985 à 14 heures et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après la date de leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B.: Cette construction pourra débuter immédiatement après la signature du contrat ou vers le 15 avril 1986.

Le secrétaire de la Société
Me Jean-Luc LESAGE notaire

appel d'offres

Société d'habitation du Québec

PROJET No 02667: Travaux de construction d'un ensemble d'habitation comprenant trente (30) logements dans la municipalité d'ALMA (555-02-93480-008), district électoral de LAC-SAINT-JEAN, selon un contrat à forfait et comportant deux (2) bâtiments de quinze (15) logements chacun, sur deux (2) niveaux, assés sur sol, ces bâtiments sont situés sur deux (2) terrains, soit l'un sur la rue St-Bernard, bâtiment "1", L'autre sur la rue St-Joseph, bâtiment "2".

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous renseignements ainsi que le dossier de soumission complet au bureau de la Société d'habitation du Québec, 1039, de la Chevrotière, Édifice "G", 26e étage, Québec) G1R 4Z3 en s'adressant à MM. Richard FORTIER, arch. (rech.) (643-7271) et/ou Roch VANHOUTTE, chargé de projets (adm.) (643-1960) contre un dépôt non remboursable de cinquante (50 \$00), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Toute autre forme de dépôt sera refusée.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de soixante-trois mille dollars (75 000 \$00) ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de trente-sept mille cinq cents dollars (37 500 \$00). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS: À quinze (15) heures (heure locale en vigueur), le jeudi 14 novembre 1985, à la Société d'habitation du Québec, de la Direction générale du Bâtiment, sise au 1039, de la Chevrotière, Édifice "G", 26e étage, Québec, local 26 109 ou se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisées.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

- Association de la Construction de Québec
- Association de la Construction de Montréal
- Association de la Construction du Saguenay, Lac-Saint-Jean, Chibougamau
- Association Provinciale des Constructeurs d'habitation du Québec Inc.

N.B.: Les formulaires fournis par la Société seront obligatoirement utilisés.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 7 novembre 1985 à 14 heures et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après la date de leur dépôt.

Tous les sous-traitants doivent détenir une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

N.B.: Cette construction pourra débuter immédiatement après la signature du contrat ou vers le 15 avril 1986, selon le choix de l'entrepreneur choisi.

Le secrétaire de la Société,
Me Jean-Luc Lesage, notaire

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec 25-10-85

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou, s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat de son envoi au requérant ou à son procureur par poste recommandée, et être adressée à **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1281, boul. Charest ouest, Québec, Qc G1N 2C9.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
2325-8270 QUÉBEC INC. Le Restaurant Pas comme les Autres, Entr. 595, route 138 ouest, St-Augustin-de-Desmaures.	Permis additionnel de 1 Bar	595, route 138 ouest, St-Augustin-de-Desmaures.
RESTAURANT LE BARATIN INC. Restaurant Le Baratin 1017, 3e Avenue Québec	Demande d'autorisation de spectacles et augmentation de capacité de 1 Bar	1017, 3e Avenue Québec
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARENA DE LA CÔTE-DE-BEAUPRE. Arena de la Côte-de-Beaupré 10991, boul. des Montagnards, Beauport	1 Bar (Amphithéâtre - consommation dans les gradins)	10991, boul. des Montagnards, Beauport
RESTAURANT BAR AU PLUS INC. Restaurant Bar Au Plus Inc. 1153, boul. Talbot	1 Restaurant et 1 Bar-spectacles et films (à des heures différentes) (modification des permis, suite à une cession)	1153, boul. Talbot, Stoneham
ST-LAURENT, Marc Brasserie du Lac Entr. 795, boul. du Lac, St-Dunstan-du-Lac-Beauport	1 Restaurant 1 Bar (Demande amendée)	795, boul. du Lac, St-Dunstan-du-Lac-Beauport
PABI INC. Popeye 908, St-Jean Québec	Permis additionnel de 1 Restaurant	908 St-Jean Québec

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

VILLE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC SERVICE TECHNIQUE Achat d'une niveleuse

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que des offres cachetées, scellées, endossées: OFFRE POUR LA FOURNITURE.

— D'UNE NIVELEUSE 12 000 kg (26,500 LIVRES), DIESEL, TANDEM,

et adressées au greffier de la Ville, Hôtel de Ville, chambre 313, Québec, seront reçues jusqu'au JEUDI 7 novembre 1985, à 14h15 (heure normale de l'Est). Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

La Ville ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Les intéressés peuvent se procurer les formulaires d'offres et obtenir les renseignements pertinents, en s'adressant au personnel de la Division de l'Équipement, ATELIER MUNICIPAL, 52, MARIE-DE-L'INCARNATION, QUÉBEC, au numéro de téléphone suivant 694-6453.

LE GREFFIER DE LA VILLE
Antoine Carrier, avocat

Québec, le 21 octobre 1985

COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

FOURNITURE DE FORMULES TABULATRICES (STOCK TAB)

La Communauté urbaine de Québec, la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec et les Villes de Québec et de Sainte-Foy demandent des soumissions pour la fourniture de formules tabulatoires (stock tab).

Les intéressés peuvent se procurer le devis et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant à monsieur Jean-Paul Royer, Communauté urbaine de Québec, 399, rue St-Joseph est, bureau S-08, Québec.

Toute soumission, pour être acceptée, doit être accompagnée d'un chèque visé représentant 5% du montant total de la soumission, taxes incluses.

Toute soumission doit être présentée sous enveloppe cachetée sur laquelle sera bien indiquée la mention suivante: "NE PAS OUVRIR - SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE FORMULES TABULATRICES (STOCK TAB)".

Toute soumission, pour être valablement reçue, doit se trouver physiquement entre les mains du secrétaire de la CUQ, Me Denis St-Martin, 399, rue St-Joseph est, bureau 515, Québec G1K 8E2, au plus tard le 4 novembre 1985, à 14h30. Les soumissions seront ouvertes à cette date, cinq (5) minutes après l'heure susdite et en présence des soumissionnaires intéressés.

La Communauté urbaine de Québec, la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec et les Villes participantes ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Denis St-Martin, avocat
Secrétaire de la CUQ

Québec, le 17 octobre 1985

AVIS DE SCRUTIN MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN, ILE D'ORLEANS ÉLECTION 1985

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que le scrutin est nécessaire pour la MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN, ILE D'ORLEANS, AUX SIÈGES NOS 2 et 4 et que ce scrutin sera tenu le TROIS NOVEMBRE 1985. De plus, les personnes suivantes sont mises en candidature:

ÉLECTION DES CONSEILLERS

Siège No 2: Bélanger, Diane, agent culturel
26, chemin des Roses, Saint-Jean, I.O.
Blouin, Robert, producteur agricole
725, Royale, Saint-Jean, I.O.

Siège no 4: Blouin, Guy, retraité
1464, Royale, Saint-Jean, I.O.
Bonenfant, Louis, adjoint de député
1471, Royale, Saint-Jean, I.O.

Les bureaux de vote "PAR ANTICIPATION" seront ouverts le 27 octobre de 14:00 à 22:00 heures et seront établis à la salle paroissiale.

Les bureaux de vote seront ouverts le 3 novembre de 8:00 à 18:00 heures et seront établis à l'École Le Miton, 10, chemin des Côtés.

L'addition officielle des votes se fera à l'École Le Miton, le soir même du scrutin, au fur et à mesure que les boîtes de scrutin me parviendront.

Ce dont tous les intéressés sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

DONNÉ SOUS MON SEING, à Saint-Jean, Ile d'Orléans
ce 20e jour d'octobre 1985.

Pauline Chabot
Président d'élection

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Travaux dans la ville de Boucherville
Comte de Bertrand
Appel d'offres no: 055-3-05-41-06
Pour 14h30
Le jeudi 7 novembre 1985

La Société québécoise d'assainissement des eaux et la ville de Boucherville requièrent des offres pour effectuer les travaux suivants:

PARTIE A - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
Ces travaux comprennent sommairement la fourniture et la pose d'environ 1 420 m lin. de conduites diverses et de regards diversoirs et de jonction ainsi qu'une traverse de ruisseau.

PARTIE B - TRAVAUX MUNICIPAUX
Ces travaux comprennent sommairement la fourniture et la pose de services latéraux, de drainage de surface et de l'aménagement hors pavage.

DOCUMENTS DISPONIBLES
Lieu de vente: Société québécoise d'assainissement des eaux, Service de l'approvisionnement, 1050, boul. Dorchester est, 1er étage, Suite 103, Montréal (Québec) H2L 2L6. Tél.: (514) 284-1192.

Prix: 75,00\$ non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Lieux de consultation: Hôtel de ville de Boucherville; Association de la Construction de Québec; Association de la Construction de Montréal et du Québec à Montréal; Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec; Fédération de la construction du Québec - Région Montréal; Bureaux de la Société à Montréal.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Lieu: Hôtel de ville de Boucherville: a/s Monsieur Claude Caron, Greffier, 500, Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7.

Date et heure: Le jeudi 7 novembre 1985 à 14h30.

DÉPÔTS DE SOUMISSION
Montants:
205,000.00\$ - PARTIE A - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
8,000.00\$ - PARTIE B - TRAVAUX MUNICIPAUX

Forme: Deux (2) chèques officiels ou visés tirés sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou deux (2) cautionnements de soumission.

RENSEIGNEMENTS
Pour tous renseignements concernant le contenu du document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec **Monsieur Pierre Dupont** - Tél.: (514) 284-3196.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement à la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

La Société québécoise d'assainissement des eaux et la ville de Boucherville ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Jacques Desjardins, ing.
Vice-président, administration et finances

50 - 25-10-85

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DIVISION DE QUÉBEC NO 200-11-000834-850 SURINT.: 028370

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de: **LES INVESTISSEMENTS B.S. INC.**, corporation légalement constituée, ayant fait affaires sous le nom de "BRASSERIE LA RELACHE", au 321, de la Couronne, Québec G1K 6E5.

DÉBITRICE

AVIS est par les présentes donné que **LES INVESTISSEMENTS B.S. INC.** a fait cession de ses biens le 18e jour d'octobre 1985 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29e jour d'octobre 1985, à 13h30, au bureau du Séquestre Officiel, 410, boul. Charest est, bureau 400, en la cité de Québec, dans la province de Québec.

PIERRE POLIQUIN, C.G.A.
SYNDIC de l'actif de **LES INVESTISSEMENTS B.S. INC.**
Bureau de: **Samson Bélair Inc.**

Samson, Bélair inc.
Syndic

Province de Québec Corporation municipale de St-Gabriel de Valcartier Comté de Chauveau

DEBLAIEMENT ET ENTRETIEN D'HIVER DES RUES, ROUTES ET AUTRES CHEMINS SUR LE TERRITOIRE DE ST-GABRIEL DE VALCARTIER

Des soumissions cachetées portant la mention "SOUMISSION" pour déblaiement et entretien d'hiver seront reçues au bureau de la soussignée, 1743, boul. Valcartier, St-Gabriel de Valcartier jusqu'au lundi 4 novembre 1985 à 12:00 (midi).

APPEL D'OFFRES

Le déblaiement et l'entretien d'hiver des rues, routes et autres chemins sur le territoire de la Corporation municipale de St-Gabriel de Valcartier pour la saison hivernale 1985-1986.

Les soumissionnaires pourront se procurer le cahier des charges ainsi que les formules de soumission au bureau du Secrétaire-Trésorier du lundi au vendredi entre 8:30 et 12:00 et 13:00 à 16:30.

Le soumissionnaire devra mettre la machinerie suivante à la disposition de la Municipalité afin d'exécuter son contrat: - Un chasse-neige, deux charrius (au moins une avec quatre roues motrices), un épandeur de sable et de sel (cet équipement peut être monté sur l'une des deux charrius), une niveleuse. Tous ces équipements devront être en excellent état de fonctionnement et d'un modèle postérieur à l'année 1974.

La machinerie et les matériaux (sable et sel) doivent être gardés à une distance n'excédant pas 10 KM des limites de la Municipalité de St-Gabriel de Valcartier. Le déneigement des rues, routes et autres chemins se fait autant de fois que nécessaire pour permettre en tout temps la circulation des véhicules-automobiles.

Aucune soumission ne sera considérée à moins qu'elle ne soit produite et soumise sur la formule de soumission.

Le Conseil exige un cautionnement d'exécution de contrat. Le montant nominal du cautionnement est égal à 60% du prix. Chaque soumission doit être accompagnée d'un dépôt sous forme de chèque visé tiré au compte d'une banque à charte du Canada ou d'une Caisse Populaire et payable à la Municipalité de St-Gabriel de Valcartier. Le montant du dépôt est inclus sur la formule de soumission, proprement dite.

Les soumissions seront ouvertes au public le lundi 4 novembre à 20:00 heures. Tous les soumissionnaires et parties intéressées sont invités à assister à l'ouverture des soumissions.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. Le Conseil municipal se dégage de toute responsabilité concernant les dépenses ou dommages quelconque qui pourraient résulter à aucun des soumissionnaires par suite de la présente demande.

DONNE A ST-GABRIEL DE VALCARTIER, QUÉBEC ce 23e jour d'octobre 1985.

JOAN SHEEHAN
SECRETARIE-TRESORIERE

AVIS DE SCRUTIN

Avis est, par le présent, donné que le scrutin est nécessaire pour la ville de Lévis, tant pour l'élection du maire que pour l'élection d'un conseiller pour les districts de la Ville suivants, et que ce scrutin sera tenu le 3 novembre 1985.

De plus, les personnes suivantes sont mises en candidature:

VILLE DE LEVIS

ÉLECTION DU MAIRE

M. Vincent F. Chagnon Administrateur 21, rue Christ-Roi LÉVIS, (QC) M. Hugues Labrecque Courtier d'assurances 67, rue de la Vigie LÉVIS, (QC)

ÉLECTION DES CONSEILLER(ÈRE)S

District électoral de Notre-Dame (1):
Mme Nicole A.-Coulombe Fonctionnaire 13, rue Thibault, app. 3 LÉVIS, (QC)

District électoral de Louis-Frêchette (3):
M. Florent Gauthier Directeur des ressources humaines 1C, rue Bossuet LÉVIS, (QC)

District électoral du Capitaine-Joseph-Elzéar-Bernier (4):
M. Marcel Lacroix Rentier 88, rue Saint-Augustin LÉVIS, (QC)

District électoral de Joseph-David Déziel (5):
M. Jacques Audet Représentant 110, rue Victor-Hugo LÉVIS, (QC)

District électoral du Saint-Laurent (6):
Mme Louise Côté-Dubord Secrétaire 28, rue Saint-Laurent LÉVIS, (QC)

District électoral de Louis-Philippe Lainé (7):
M. Jean-Paul Vallières Calorifugeur 318A, rue Saint-Laurent LÉVIS, (QC)

District électoral de Notre-Dame (1):
Centre Pierre-Georges Roy 17, rue Notre-Dame LÉVIS, (QC)

District électoral d'Alphonse-Desjardins (2):
Pavillon Champagnat 30, rue Champagnat LÉVIS, (QC)

District électoral de Louis-Frêchette (3):
Hôtel Motel Rond-Point inc 53, route du Président-Kennedy LÉVIS, (QC)

District électoral du Capitaine-Joseph-Elzéar-Bernier (4):
École Christ-Roi 23, boulevard Pie X LÉVIS, (QC)

District électoral de Joseph-David-Déziel (5):
École Notre-Dame 83, rue Saint-Georges LÉVIS, (QC)

District électoral du Saint-Laurent (6):
École Charles-Rodrigue 217, rue St-Georges LÉVIS, (QC)

L'addition officielle des votes sera faite à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 225, côte du Passage, Lévis, le soir même du scrutin, et ce, au fur et à mesure que les boîtes de scrutin parviendront à la soussignée.

Tous les intéressés sont requis de prendre connaissance du présent avis et de se conduire en conséquence.

DONNÉ SOUS MON SEING, ce 25 octobre 1985.

La présidente d'élection,
Sylvie Dionne, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE
Je, soussignée, Sylvie Dionne, greffière de la ville de Lévis et présidente d'élection, certifie que l'avis apparaissant ci-dessus a été affiché à l'Hôtel de Ville de Lévis le 20 octobre 1985 et a fait l'objet d'une publication dans le journal Le Soleil le 25 octobre 1985. En foi de quoi, j'ai donné ce certificat ce 25 octobre 1985.

La présidente d'élection
Sylvie Dionne, avocate

ÉCONOMIE

73.13
-7/50

TRUST GENERAL

DÉPÔT GARANTI

11% (5 ans) intérêt annuel

Québecair offre \$16 l'action à Nordair

◆ En dépit de l'accord de fusion qu'ont signé les dirigeants de CP Air et ceux d'Innocan, Québecair a fait hier une nouvelle offre aux actionnaires de Nordair, à \$16 l'action, soit \$1.06 de plus que l'offre améliorée du transporteur de Vancouver.

par Hélène BARIL

Cette nouvelle offre, la troisième de Québecair qui avait d'abord pro-

posé \$11 puis \$14.24 l'action, ne semble toutefois pas inquiéter CP Air. Selon un porte-parole de la compagnie, Mme Lise Ravary, l'entente signée mercredi avec Innocan est une entente "définitive et formelle" qu'aucune autre offre ne peut modifier.

"Nous avons un contrat avec Innocan qui détient 68 pour 100 des droits de vote de Nordair", a assuré hier Mme Ravary au cours d'un entretien téléphonique. Selon elle, la transaction est donc conclue

puisque'il ne reste que la ratification des actionnaires à obtenir, qui n'est qu'une formalité.

Ce n'est évidemment pas l'avis de Québecair, qui fait valoir que les actionnaires de Nordair, en majorité des fonds de retraite, approuveront l'offre qui leur paraît avoir le meilleur rendement financier.

Les offres

L'entente de fusion intervenue entre CP Air et la direction d'In-

nocan prévoit que les actionnaires de Nordair peuvent recevoir comptant \$14.34 immédiatement, \$15.34 un an après la fusion, \$16.42 après deux ans et \$17.57 au troisième anniversaire de la fusion.

L'offre de CP Air propose aussi aux actionnaires de Nordair d'échanger chacune de leur action contre 2.86 actions de CP Air à être émises après la fusion, plutôt que de vendre.

Selon Mme Ravary, cette dernière possibilité offre une pers-

pective intéressante de rendement à moyen terme qui n'existe pas dans l'offre de Québecair et qui pourrait intéresser plusieurs actionnaires.

Québecair, pour sa part, a fait une offre simple de \$16 l'action. La société d'Etat a toutefois assuré publiquement que si son offre d'achat de Nordair était acceptée, elle serait privatisée.

Dans un communiqué, Québecair a insisté hier sur le fait que tous les actionnaires de Nordair auront à se prononcer sur sa nouvelle offre plus

avantageuse que celle de CP Air.

Chez CP Air, on écarte la possibilité que les actionnaires de Nordair puissent être en désaccord avec leurs représentants au conseil d'administration d'Innocan. Cette "révolution face au conseil d'administration est fort peu probable", a indiqué Mme Lise Ravary.

Rappelons que la vente de Nordair devra recevoir l'aval de la Commission des valeurs mobilières du Québec et de la Commission canadienne des transports.

SAQ: Biron songe bel et bien à tout reporter

◆ Le ministre de l'Industrie et du Commerce a peut-être nié avoir l'intention de retarder la vente des succursales de la Société des alcools à Montréal, mais deux de ses sous-ministres ont effectivement proposé le même soir aux soumissionnaires inquiets de prolonger la période des appels d'offres jusqu'au 15 janvier.

par Hélène BARIL

Cette proposition, faite lors d'une rencontre mercredi soir avec les sous-ministres Benoît Tremblay et Michel Leguerrier — une rencontre que les soumissionnaires avaient obtenu en menaçant de venir chahuter à Québec — a eu l'heur d'augurer la colère de ceux qui sont maintenant convaincus que la vente des magasins de la SAQ sera reléguée aux oubliettes.

Hier à Montréal, ces soumissionnaires regroupés au sein de la Fédération des coopératives de commerce d'alcool ont donc continué leurs moyens de pression pour

obtenir la signature des contrats de franchises. Ils ont notamment occupé les bureaux du nouveau ministre des Finances Bernard Landry et dénoncé en conférence de presse les tergiversations du gouvernement dans ce dossier.

Les soumissionnaires ont toujours l'intention de recourir aux tribunaux pour obtenir les franchises qui leur ont déjà été accordées officiellement par le mandataire du gouvernement, la firme Charette, Fortier, Hawey, Touche, Ross.

Ils ont aussi obtenu une rencontre avec le ministre Landry, devant qui ils feront valoir leur point de vue aujourd'hui.

Un fouillis

Le dossier de la privatisation de la SAQ est maintenant devenu un fouillis duquel le ministre Rodrigue Biron doit tenter de sortir. S'il reporte la vente des magasins, cela équivaldrait à admettre l'échec de

son projet, qui a même des bonnes chances de ne jamais se réaliser si le Parti libéral est élu le 2 décembre. Si le ministre décidait de conclure la vente dans les prochains jours, il s'exposerait en pleine campagne électorale aux problèmes qui ne manqueraient pas de se poser, étant donné que seulement 58 magasins sur 129 ont trouvé un acheteur et que toute l'opération a été fort mal planifiée. Le pire serait que le syndicat mette à exécution, au beau milieu de campagne, la menace de grève qu'il a évoquée.

Le problème est de taille et la balle est renvoyée d'un ministre à l'autre. Mercredi, M. Biron affirmait que les nouveaux délais dans la vente des magasins étaient dus à l'arrivée d'un nouveau ministre des Finances. Hier, le premier ministre, M. Pierre Marc Johnson, a évité les questions à ce sujet et affirmé qu'il appartenait à M. Biron de répondre, ce qu'il allait probablement faire aujourd'hui.

Les Sociétés d'Etat québécoises prendraient pied sur le marché US

◆ L'ancien ministre des Finances Jacques Parizeau voit déjà les Sociétés d'Etat québécoises prendre pied sur le marché américain, advenant l'instauration d'une zone de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis.

par Hélène BARIL

Invité hier des membres de l'Institut d'administration publique du Canada à Québec, M. Parizeau a dit espérer que la question du libre-échange avec les Etats-Unis, "le débat du siècle", fasse partie de la campagne électorale qui vient de s'amorcer au Québec.

Le professeur des HEC estime que le libre-échange ouvre des perspectives intéressantes pour les Sociétés d'Etat québécoises qui ont l'avantage sur les autres d'avoir développé les "joint ventures". Si une Société d'Etat s'associe avec une entreprise privée pour investir dans un réseau de distribution aux Etats-Unis par exemple, ce ne serait défendu ni par l'accord de libre-échan-

ge, ni par le GATT, ni par personne, a-t-il illustré.

A son avis, le caractère particulier du secteur public québécois place la province en bonne position pour profiter de la libéralisation des échanges commerciaux, ce qui n'est pas le cas de l'Ontario trop dépendante des grosses compagnies manufacturières américaines. Le gouvernement fédéral, dans ses discussions avec les provinces sur le libre-échange pourrait donc se retrouver selon lui au milieu de deux pôles diamétralement opposés sur cette question, celui formé de l'Ouest et du Québec et l'Ontario.

Il appréhende déjà avec une certaine satisfaction ce revirement, le Québec ayant traditionnellement penché du côté de l'Ontario dans les grands débats économiques.

M. Parizeau a par ailleurs suggéré que le gouvernement québécois se dote d'une banque de travaux publics dans laquelle il pourrait puiser au besoin. Il s'agirait d'un réservoir de projets d'investissements publics

faciles à mettre en branle rapidement lorsque les conditions économiques se détériorent et que le niveau des investissements baisse.

La performance québécoise durant la dernière récession en 1982 continue cependant d'être qualifiée d'exceptionnelle par l'ancien ministre des Finances. A son avis, les Sociétés d'Etat comme Hydro-Québec, la Société de développement industriel ou la Société générale de financement ont particulièrement bien réagi dans ce contexte exceptionnel où le Québec a vu disparaître 8 pour 100 de ses emplois en 18 mois.

Les actions engagées pendant cette période, telles l'accélération de certains programmes d'Hydro, la politique de bas tarifs industriels ou les programmes de sauvetage d'entreprises de la SDI sont pour le professeur la preuve que le Québec a appris à bien se servir des outils qu'il s'est donnés depuis 20 ans.

Ce sont ces outils qui pourront devenir des avantages si la libéralisation du commerce devient réalité, soutient M. Parizeau. Pour lui, une ombre importante reste au tableau, c'est le retard du Québec dans tout ce qui concerne les politiques de main-d'oeuvre et le recyclage des travailleurs.

"Si rien n'est fait à cet égard pour rattraper ce retard, on va se retrouver avec une collection de canards boiteux à côté de quoi le troupeau d'oies du Cap-Tourmente va paraître clairsemé", de lancer le professeur qui a fait salle comble.



Vue aérienne du nouveau centre administratif Orléans.

Hydro inaugure son centre administratif de Beauport

◆ Hydro-Québec a inauguré hier le nouveau centre administratif Orléans, à Beauport. Ce centre regroupe 350 employés responsables de fournir le service sur le territoire du secteur.

Il s'étend entre la rivière Saguenay dans Charlevoix et le boulevard Laurentien, à Québec, incluant le Vieux-Québec et la colline parlementaire et entre le cen-

tre de la réserve des Laurentides et le fleuve Saint-Laurent, incluant l'île d'Orléans et l'île aux Coudres.

L'immeuble d'une superficie de 15,000 mètres carrés abrite en outre le quartier général de la gestion du réseau de distribution pour toute la rive nord du Saint-Laurent, entre Sainte-Anne-de-la-Pérade et la rivière Saguenay.

Au cours de l'inauguration, le

gérant du secteur M. Gaétan Marois, a précisé que les investissements à ce jour au secteur Orléans s'élevaient à \$30 millions, sans compter les dépenses d'exploitation qui se chiffrent à près de \$18 millions. De plus, des subventions supérieures à \$3 millions ont été versées dans le cadre de divers programmes commerciaux qu'Hydro-Québec offre à ses clients.

Vieux-Port Projet de création d'un carrefour

◆ Un groupe de travail constitué de 11 organismes de la région de Québec vient de se prononcer pour la création d'un Carrefour de l'industrie et du commerce sur le site du Vieux-Port de Québec. Il s'agit du "Guichet unique" dont on discute depuis longtemps.

par Pierre MARTEL

Le projet, qui devrait être entériné par la Communauté urbaine de Québec sous peu, sera bientôt présenté au gouvernement du Canada en vue d'obtenir son accord de principe.

La proposition d'un Carrefour de l'industrie et du commerce est parvenu par les organismes suivants: la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, le Centre de commerce international de l'Est du Québec, la Maison régionale de l'industrie et du commerce, le Conseil régional des transports de Québec, la Société des salons et expositions de Québec, la Société immobilière Mailloux, la ville de Québec, la Communauté urbaine de Québec, le ministère de l'Expansion industrielle régionale, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et le Vieux-Port de Québec.

Selon le consensus intervenu entre ces organismes, les principaux éléments clés d'un éventuel Car-

refour du commerce et de l'industrie seraient un Centre de commerce international, un tribunal de commerce international, un Centre de documentation, d'information et d'analyses économiques et une centrale de services administratifs (en voie de réalisation sous l'égide de la Maison régionale de l'industrie et du commerce).

Quant aux édifices pouvant accueillir les éléments clés d'un éventuel Carrefour de l'industrie et du commerce, ce sont Le Hare, le Hangar des boutiques et le Hangar du grand marché.

La base sur pied du groupe de travail s'est faite il y a quelques mois lorsque les dirigeants de la Société immobilière du Vieux-Port se sont dit prêts à recevoir des suggestions sur l'utilisation du site et de ses édifices à caractère commercial.

"L'hypothèse d'utiliser des édifices commerciaux à la création d'un Carrefour de l'industrie et du commerce est une des hypothèses que nous explorons. En vertu de cette hypothèse, l'administration des édifices désignés pourrait alors être confiée à un organisme privé existant ou à un organisme à être créé", affirme M. Pierre Mercier, directeur des communications de la Société immobilière du Vieux-Port.



Le train revient au centre-ville de Québec!

Desjardins récompense le port de la ceinture de sécurité

◆ L'Assurance-vie Desjardins vient de lancer une nouvelle forme d'assurance-accident récompensant les automobilistes prudents (on devrait dire leurs héritiers) et punissant les imprudents.

Les détenteurs d'une garantie mort, mutilation accidentelle auront désormais deux nouvelles clauses dans leur police. Une d'elles prévoit une hausse de 10 pour 100 des prestations prévues si l'assuré portait sa ceinture de sécurité lors de l'accident. Par contre, une deuxième clause prévoit l'annulation de

la garantie mort et mutilation accidentelle si l'assuré était au volant

en état d'ébriété ou sous l'influence de stupéfiants.

La présente annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres mentionnés ci-dessous. Un prospectus provisoire portant sur les titres proposés a été déposé auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Premier appel public à l'épargne

Une offre de
5 000 000 \$

en actions ordinaires

de

LAMBERT SOMEC

Un investissement admissible au REAQ à 150%

La compagnie confirme que les actions ordinaires constitueront un placement admissible à un régime d'épargne-actions en vertu des dispositions actuelles de la Loi sur les impôts (Québec) et que ces actions donneront droit à une déduction égale à 150% de leur coût d'acquisition dans la mesure où certaines conditions seront respectées.

Lambert Somec Inc. dont l'usine est située rue Lachance, dans le Parc Industriel Du Berger à Québec, est issue de la fusion intervenue entre Marcel Lambert Inc. et Somec Inc. en avril 1985.

Lambert Somec Inc. est une importante entreprise de construction commerciale et industrielle au Québec, spécialisée en électricité, mécanique/tuyauterie et ventilation/climatisation.

Pour de plus amples renseignements, remplissez et retournez le coupon suivant:

TASSÉ & ASSOCIÉS, LIMITÉE
150, boul. Saint-Cyrille est, suite 1860
Québec (Québec)
G1R 5B1
Tél.: (418) 647-1050

Veillez me faire parvenir votre documentation concernant Lambert Somec Inc.

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

TÉL.: RES _____ BUR _____

Mon représentant est _____

AMÉRICAINES

Table of stock market data for American companies, including columns for company name, price, and change.

\$781 millions de contrats en 1984-1985 La Corporation commerciale canadienne a aidé 300 entreprises

En 1984-1985, la Corporation commerciale canadienne (CCC) a conclu pour \$781 millions de contrats de vente avec plus de 75 gouvernements étrangers et organismes internationaux pour le compte de quelque 300 firmes canadiennes, dont la moitié étaient des petites entreprises.

par Réal LABERGE

L'intervention de la CCC en faveur des PME (petites et moyennes entreprises) du Canada se fait surtout au secteur des rentrées d'argent. Au milieu de 1985, l'augmentation des petites entreprises demandant à bénéficier du plan de paiement accéléré s'est accrue de 46 pour 100. C'est un programme qui permet les paiements dans un délai de 15 jours, à compter de la réception d'une facture applicable aux contrats de la CCC.

La Corporation commerciale canadienne est une société de la Couronne constituée en 1946, qui relève du secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures et le ministre du Commerce extérieur. Sa fonction principale est de faciliter le passage des contrats entre gouvernements. Les services offerts par la CCC consistent surtout à repérer pour

ses clients des fournisseurs canadiens et à les aider à percer sur les marchés étrangers. L'organisme gouvernemental effectue encore le traitement de certains aspects des ventes, tels la gestion des contrats, l'inspection et l'acceptation, les services d'expédition, les paiements aux fournisseurs et la perception des sommes dues par les clients étrangers.

L'an dernier, la corporation a facilité des ventes de plus de \$600 millions aux forces militaires des États-Unis, en vertu des accords canado-américains de partage de la production de défense.

Vaste gamme

La gamme des exportations transigées grâce à la CCC est étendue. Elle comprend entre autres la réparation des navires, la vente du poisson, des plates-formes de forage, du papier, du matériel pédagogique électronique.

L'aide a surtout servi aux transactions à destination de pays comme les États-Unis, l'Allemagne, l'Équateur, l'Amérique centrale, le Bangladesh, la Chine et autres.

Au milieu de l'année en cours, la CCC avait accordé 1,144 contrats ou modifications de contrats, qui

totalisaient \$568 millions, comparativement à \$424 millions pour la même période de l'année dernière.

Depuis sa formation, il y a 39 ans, le chiffre d'affaires avec plus de 90 gouvernements et organismes étrangers a totalisé un volume d'environ \$12 milliards. Les dernières années ont connu une accélération importante. En tout moment, la corporation gouvernementale traite avec quelque 500 entreprises canadiennes.

Son action vient compléter le rôle accompli par d'autres groupes et

agences du gouvernement canadien misant sur l'exportation, notamment les bureaux internationaux de développement commercial du ministère des Affaires extérieures et ses délégués commerciaux outre-mer, surtout préoccupés du marketing, la Société pour l'expansion des exportations (SEE), axée sur le financement et les assurances, et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dont la vocation est d'aider le développement du Tiers-monde.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund data, including columns for fund name, assets, and performance.

Le pacte de l'auto ne fera pas partie des négociations

OTTAWA (PC) — Le pacte de l'automobile et les programmes sociaux ne feront pas partie des négociations sur le libre-échange, malgré le désir exprimé par un membre du cabinet américain.

par Marie TISON

C'est ce qu'a affirmé hier le vice-premier ministre Erik Nielsen en réponse au secrétaire américain à l'Emploi, William Brock, qui déclarait, hier, que le Canada devait "tout mettre sur la table de né-

gociation sur le libre-échange, incluant les programmes sociaux et le pacte canado-américain de l'automobile".

M. Nielsen a tenté de rassurer la critique libérale en matière d'affaires extérieures Jean Chrétien, qui s'inquiétait des programmes sociaux canadiens, en lui indiquant que, conformément à une déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures Joe Clark faite le 2 octobre, ces programmes ne feront pas partie des négociations.



Les administrateurs Jacques Lagacé (à gauche) et Réginald Dugré.

Premier prix pour les comptables de Québec

La section de Québec de la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle vient d'obtenir le premier prix de l'association canadienne pour la seconde fois.

La Société canadienne des comptables en management compte 45 sections d'un bout à

l'autre du pays. Le Québec a reçu ce premier prix pour la seconde fois consécutive lors du congrès de Niagara Falls. Sur notre photo, M. Jacques Lagacé, président de la section locale, reçoit son prix du président sortant de l'association canadienne, M. Réginald Dugré de Sainte-Foy.

MONNAIES

Table of exchange rates for various currencies, including columns for currency name and rate.

Table of exchange rates for various currencies, including columns for currency name and rate.

Advertisement for 'Salon de l'Épargne-Placements' by Caisse de dépôt et placement du Québec, featuring a cartoon squirrel and various investment options.

Advertisement for 'Corporation du Groupe La Laurentienne' offering 3,000,000 shares and 3,000,000 subscription bonds, listing participating financial institutions.

LES VENDREDIS DE

CRAYONS DE SOLEIL

vendredi 25 octobre 1985

GAGNANTS DES CRAYONS

Ariane C. Dussault, Silery; Emmanuel Paré, Asbestos et Geneviève Labbé, St-Etienne

Faber-Castell

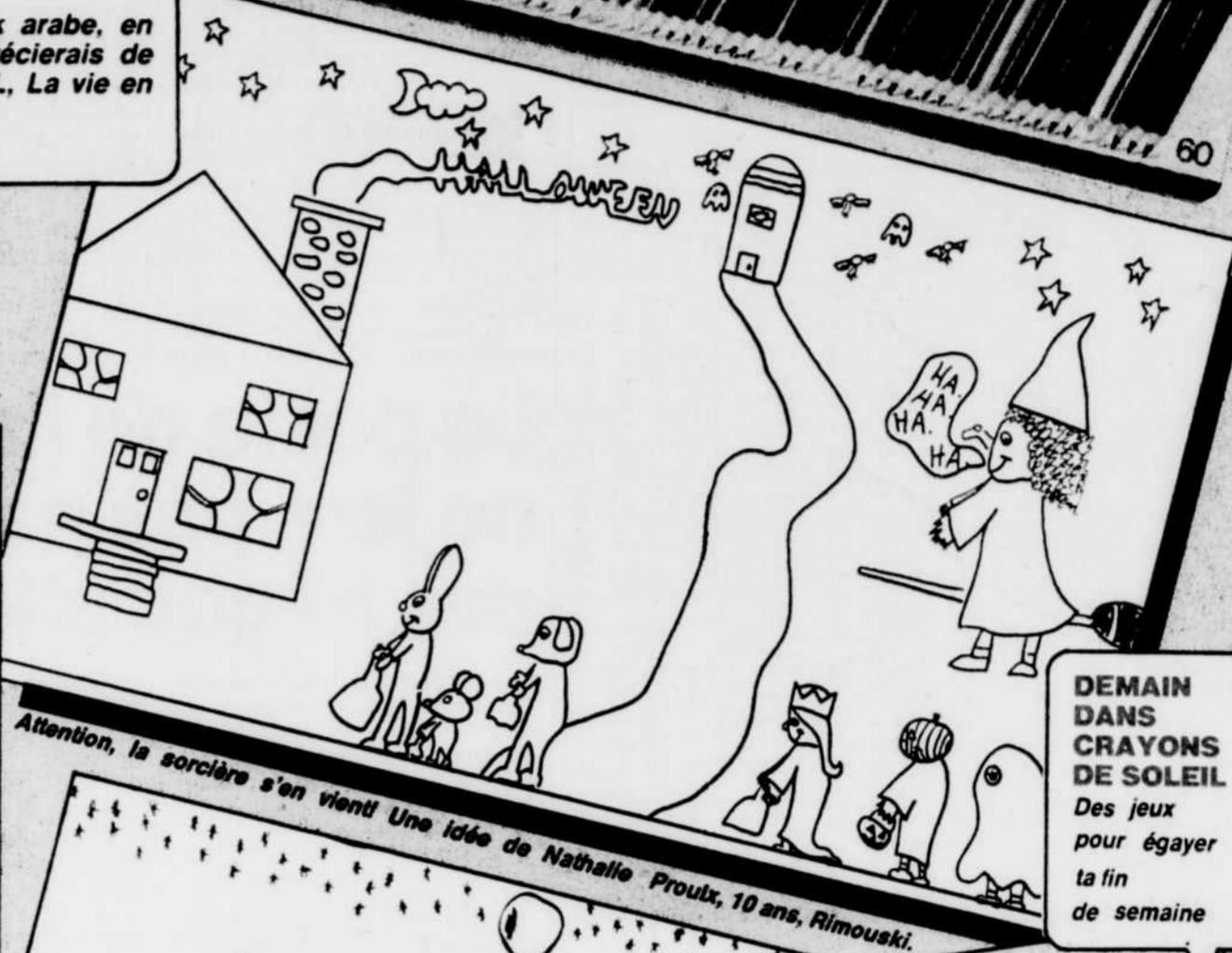
Polychromos

LA VIE EN IMAGES

ENVOIE TES DESSINS

LE THÈME DU 15 NOVEMBRE SERA: LES HABITS

Si tu en avais l'occasion, comment aimerais-tu t'habiller? En cheik arabe, en danseuse espagnole, en cow-boy? Dessine ce vêtement que tu apprécierais de revêtir. Envoie ton dessin avant le 5 novembre à: CRAYONS DE SOLEIL, La vie en Images, 390 Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.



DEMAIN DANS CRAYONS DE SOLEIL Des jeux pour égayer la fin de semaine



DES POULETS SANS HABIT!

PC — C'est un défilé original. Jake (à droite) et Henriette sont deux poulets sans plumes qui font l'objet d'une étude par l'université de la Louisiane et plus particulièrement par M. Robert Truax. Malgré l'absence de plumes, Jake a contribué à l'augmentation de la population avec 400 poussins.



BLONDINETTE



BOTTINE



PEANUTS



LES PIERRAFEU



SCAMP

